Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Vendredi 16 dhou-elkaada 1440
19 juillet 2019

N° 73

35ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Autres sociétés **2762**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2762**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2769**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Associations et syndics **2775**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2778**
Avis aux créanciers **2785**
Convocations
Sociétés anonymes **2787**
Autres sociétés **2790**
Divers
Avis au public **2790**
Rectificatifs **2791**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Autres sociétés

Constitution d'un groupement

Dénomination : Groupement de développement Agricole Bir El Gahbba.

Siège social : Bir El Ghabba - Bir M'chergua - Zaghouan.

Sujet : Exploitation de réseau d'eau Potable.

Comité :

Président : Moncef Ben Moussa.

Trésorerie : Marwa Ben Moussa.

Membre : Omar Abid.

2019U00050SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

SOCIETE DE PROMTION COMMERCIALE

Société anonyme

Capital : 11 120 600 Dinars

Siège social : Rue 8611 Z.I Charguia 1

Matricule fiscal : 710757 S/A/M/000

En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 13 juin 2019, enregistrée à la recette des finances de la Charguia le 19 juin 2019 sous le n°19703721 reçu n°1069044 et dont deux exemplaires ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises de Tunis en date du 12 juillet 2019 sous le n°201930326.

Il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des comptes de l'exercice 2018.

- Nomination de la société «Générale d'Expertise et de Management - GEM», représentée par son gérant M. Abderrazak Gabsi, en qualité de co-commissaire aux comptes de la Société pour une période de trois ans et ce, pour les exercices 2019, 2020 et 2021.

2019T01097SANB2

Nomination du président du conseil d'administration

Nomination du directeur général

De la société PLASTISS

Société anonyme

Au capital de 1 100 000 DT

Siège social : 5, bis rue Charles de Gaulle - Tunis

MF : 001174C/A/M000

Aux termes du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 24 juin 2019, enregistré à la recette des finances Av Habib Thameur - Tunis le 28/6/2019, sous le numéro 19802405, quittance numéro M58081 dont deux copies ont été déposées au Registre National des entreprises en date du 3/7/2019 sous le n°B158071998. Il appert que Madame Leyla Mabrouk Khaiat a été nommée à l'unanimité des administrateurs Président du conseil d'administration de la société, en lui déléguant les pouvoirs les plus étendus et notamment ceux prévus par l'article 21 des statuts de la société.

Aussi, le conseil d'administration de la société Plastiss a décidé à l'unanimité de ses membres présents, de nommer Madame Monia Jeguirim Essaidi, Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur et ce pour les exercices 2019-2020-2021, conformément à l'article 25 des statuts de la société.

2019T01108SANB2

Réunion du conseil d'administration

BANQUE TUNISO KOWEITIENNE - GROUPE BPCE INTERNATIONAL

SA au capital de 200.000.000 dinars

Siège social : 10 Bis Avenue Mohamed V 1001 Tunis

RC : B152691996

Matricule fiscal : 12357/S/A/M

En vertu de l'extrait du procès-verbal du conseil d'administration n°1/2019 du 22 Mars 2019 de la Banque Tuniso-Koweitienne - Groupe BPCE International tenu le vendredi 22 mars 2019 à 9 heures 30 minutes, enregistrée le 29 Mai 2019 n°19802098 déposé AU REGISTRE NATIONAL DES ENTREPRISES - RNE en date du 21 Juin 2019 sous le n°201929794 il a été décidé ce qui suit :

1. La cooptation de Monsieur Boris Joseph administrateur au Conseil d'administration en remplacement de Monsieur Jean Pierre Levayer, pour la période restante du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2019. En conséquence de cette cooptation, Monsieur Boris Joseph a été nommé Vice-Président et président du comité des Nominations et Rémunération.

2. Le renouvellement du mandat du Directeur Général de la BTK Monsieur Bernard FREMONT pour une période de trois (03) ans et ce à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2018 jusqu'à la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2021 ;

3. La nomination de Monsieur Wajdi Koubaa Directeur Général Adjoint de La BTK avec date d'effet du 22 Mars 2019 et pour une période de trois (03) ans s'achevant avec la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 2021.

2019R01849SANB2

Augmentation de capital

Notice d'information

Application des dispositions de l'article 164 du code des sociétés commerciales

SOCIETE NOUVELLE DE BRASSERIE "SONOBRA"

R.C : N°B0120492006

M.F : N°940993H/A/M/000

- Dénomination sociale : Société Nouvelle de Brasserie

- Forme juridique : Société anonyme

- Montant du capital à souscrire : Quatre-vingt-dix-sept millions cent mille Dinars

- Siège social : Rue des mathématiques ZI Grombalia - 8030

- Objet social : Production, stockage et conditionnement des boissons de tous genres

- Durée de la société : 99 ans

- Dépôt légal : Un exemplaire du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 3 septembre 2018 a été déposé au greffe du tribunal de première instance de Grombalia le 12 juillet 2019, sous le n° AC071142019.

- Modalités de l'augmentation : Le capital sera augmenté de 97 100 000 Dinars, pour le porter de 5 000 Dinars à 97 105 000 Dinars, par l'émission de neuf millions sept cent dix mille (9710 000) actions nominatives nouvelles, de dix (10) dinars chacune, à souscrire et à libérer intégralement à la souscription par voie d'apport en numéraire à hauteur de vingt-cinq millions (25 000 000) de Dinars et par conversion de créance certaine, liquide et exigible d'un montant de soixante-douze millions cent mille (72 100 000) Dinars.

- Valeur nominale des actions à émettre : 10 Dinars chacune

- Conditions d'admission aux assemblées générales et exercice du droit de vote : Les titulaires d'actions libérées des versements exigibles et les actionnaires ayant libéré les montants exigibles dans le délai imparti, peuvent seuls assister aux assemblées générales.

- Répartition des bénéfices : Sur les bénéfices nets, majorés ou minorés des résultats reportés des exercices antérieurs, il est prélevé 5 % pour constituer la réserve légale, la réserve prévue par les textes législatifs spéciaux et les réserves extraordinaires.

L'assemblée générale ordinaire peut distribuer, ou reporter à nouveau sur l'exercice suivant, tout ou partie du solde des bénéfices ou procéder à la constitution d'autres réserves.

- Modalités de convocation des assemblées générales: Les convocations sont faites par avis publié au J.O.R.T et au bulletin officiel du centre national du registre des entreprises dans le délai de 21 jours au moins avant la date fixée pour la réunion.

- Exercice du droit préférentiel de souscription: Les actionnaires ont renoncé partiellement à leur droit préférentiel de souscription prévu par le code des sociétés commerciales.

Dépôt des fonds : les fonds provenant de la souscription seront déposés dans un compte indisponible ouvert auprès de l'Union Internationale de Banques, agence Grandes Entreprises, au nom de la société, sous le numéro 12 0260000108007047 77 IBAN : TN 59.

- Délai de souscription : Le délai ouvert pour la souscription est fixé à 15 jours à compter de la parution de la présente notice au J.O.R.T avec possibilité de clôture anticipée en cas de souscription intégrale du montant de l'augmentation.

2019R01870SANB2

Nomination d'un Président Directeur Général

Société Régionale d'Importation et d'Exportation SORIMEX Sfax,

S.A au capital de 1.255.725 Dinars

Siège social : Avenue des Martyrs 3038 Sfax

Suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date 01 juin 2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés à Sfax le 11 juin 2019 sous le n°19802869 quittance n°M003105 dont un original a été déposé au greffe du tribunal de première instance à Sfax le 01 juillet 2019 sous le n°201931655, Monsieur Mounir Samet a été nommé Président Directeur Général de la Société avec les pouvoirs les plus étendus énumérés à l'article 25 des statuts de la Société, et ce pour toute la durée de son mandat au conseil d'Administration.

2019X00953SANB2

Société Etablissements Mahmoud Bouricha

Société anonyme

Capital social : 1205.000 Dinars

Siège social : Rue Jamel Abdennaceur 3000 Sfax

Registre de commerce : N°B195761996

Matricule Fiscal : 003792H/A/M 000

Suivant procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale annuelle en date du 30 septembre 2016 enregistré à la recette des finances Gremda - Sfax le 18 septembre 2017 quittance n°MO70146 enregistrement n°17801976, il a été décidé :

- D'approuver les états financiers de l'exercice 2015.

- De renouveler le mandat des administrateurs Messieurs : Hassen

Bouricha, Jamel Toumi et Mohamed Ben Mohamed Toumi pour trois ans 2016 - 2017 - 2018, et d'élire Monsieur Mahmoud Ben Hassen Bouricha en tant que nouveau membre du conseil d'administration de la société pour la même période (2016 - 2017- 2018).

- De renouveler le mandat du commissaire aux comptes Madame Saïda Fakhfakh Ben Amor pour trois ans 2016 - 2017 - 2018.

Et suivant procès-verbal de la réunion du conseil d'administration en date du 30 septembre 2016 enregistré à la recette des finances Gremda - Sfax le 18 Septembre 2017 quittance n°MO70150 enregistrement n°17801977, il a été décidé de nommer Monsieur Hassen Bouricha Président Directeur Général de la société et ce pour toute la période de son mandat d'administrateur.

2019X00956SANB2

Société Etablissements Mahmoud Bouricha

Société anonyme

Capital social : 1205.000 Dinars

Siège social : Rue Jamel Abdennaceur 3000, Sfax

Registre de commerce : N°B195761996

Matricule fiscal : N°003792H/A/M 000

Suivant procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration en date du 19 juin 2019 enregistré à la recette des finances Gremda - Sfax le 3 juillet 2019 quittance n°MO66470, enregistrement n° 19801537, il a été décidé de nommer Monsieur Mohamed Ben Mohamed Toumi Président Directeur Général de la société pour une durée de trois ans qui s'achève après la tenue de l'assemblée générale ordinaire relative à l'approbation des comptes de l'exercice 2021.

2019X00957SANB2

Renouvellement des mandats des administrateurs, du Président du conseil d'administration,

du Directeur Général et du Commissaire aux comptes

SOCIETE D'EXPLOITATION ET DE GESTION DES OUVRAGES ET RESEAUX (SEGOR)

Société anonyme

Au capital de 8.250.000 dinars

Siège social : 14, rue Nouvelle Delhi - 1002 Tunis

IU : 0757384K

M.F. : 0757384KAM000

CNSS : 144017-69

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 Juin 2019 enregistré à la recette des Finances - Cité Mahrajène 1082 Tunis, le 4 juillet 2019 sous le n°19803708 - quittance n°76124, il a été décidé de :

- Renouveler le mandat des membres du conseil d'administration pour une nouvelle durée de trois années, qui prendra fin le jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2021.

Le conseil d'administration est ainsi constitué :

- SUEZ GROUPE
- SCET-TUNISIE
- SOMEM
- BIAT
- SOGEDIP
- M. François LEVREAU
- M. Gérard DI PLACIDO
- M. Xavier PRUDHOMME
- M. Saïd Drira
- M. Lotfi Rebai
- M. Mahmoud Ettriki
- M. Karim Gharbi.

- Renouveler le mandat de Monsieur Youssef Ennouri, Commissaire aux comptes pour une durée de trois ans qui expirera le jour de la réunion de l'assemblée générale ordinaire, statuant sur les comptes de l'exercice 2021.

Suivant procès-verbal du Conseil d'Administration du 25 Juin 2019, enregistré à la Recette des Finances - Cité Mahrajène 1082 Tunis, le 4 Juillet 2019 sous le n°19803707, quittance n°76119, il a été décidé de :

- Renouveler le mandat de Monsieur Saïd Drira, en qualité de Président du conseil d'administration, pour la durée de son mandat d'administrateur de trois ans, avec les mêmes pouvoirs qui lui ont été conférés.

- Renouveler le mandat de Monsieur Mahmoud Ettriki en qualité de Directeur Général pour la durée de son mandat d'administrateur de trois ans, avec les mêmes pouvoirs qui lui ont été conférés.

Deux exemplaires de chacun des actes suivants ont été déposés au Registre National des Entreprises le 11 juillet 2019 sous le n°2017F18616165.

- Procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire du 25 juin 2019.

- Procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 25 juin 2019.

2019402621SANB2

Société FINACorp

Société anonyme

Au capital de 3 000 000 Dinars

Siège social : Rue du Lac LochNess Les Berges du Lac 1053 Tunis

MF : 538988P/A/M/000

RC : B146031997

Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire en date du 12 juin 2019, enregistré à la recette de l'EAS

1er bureau - Tunis le 3/7/2019 sous le n°19504058, quittance n°5066 dont un exemplaire dudit PV et une copie des statuts mis à jour ont été déposées au Registre National des Entreprises en date du 10/7/2019 sous le n°201933148 il a été décidé :

- La réduction du capital social de la société d'un montant de un million cinq cent dinars (1 500 000 DT) pour le porter de 3 000 000 DT à 1 500 000 DT soit le ramener au montant des actions libérées.

- La modification des dispositions de l'article 6 des statuts comme suit : «Le capital social de la société est fixé à la somme de un million cinq cent dinars (1 500 000 dinars), divisés en cent cinquante mille (150 000) actions d'une valeur nominale de dix (10) dinars chacune.

- De donner tous les pouvoirs au représentant légal de la société ou toute personne déléguée pat lui pour l'accomplissement de toutes les formalités nécessaires de dépôt, d'enregistrement et de publication.

2019402627SANB2

Réalisation de l'augmentation de capital

SMART MED HOLDING SA

Société anonyme

Capital social : 26.930 Dinars

Siège social : 5, Rue El Biban Les Berges du Lac 1 - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1622970L

Aux termes d'une délibération en date du 31/5/2019, l'assemblée générale extraordinaire a décidé :

Une augmentation de capital réservée à la société COTIF SICAR d'un montant de 10.990 dinars, par la création de 1.099 actions nouvelles d'une valeur nominale de 10 dinars chacune intégralement souscrites et libérées à hauteur de 50% lors de la souscription dont une prime d'émission de 1.989.010 dinars. Le capital est porté de 26.930 dinars à 37.920 dinars.

- La réalisation de l'augmentation du capital suivant acte reçu par Mme le Receveur de la recette de l'enregistrement des actes de sociétés - 1er Bureau Tunis le 9/7/2019 sous En°19804229 Qn°5264

A cet acte sont demeurés annexés :

1/ Deux exemplaires du procès-verbal de la délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 31/5/2019 lequel procès-verbal a été enregistré à la recette de l'enregistrement des Actes de sociétés 1er Bureau Tunis - le 17/6/2019 sous En°19503673 Qn°4622

2/ Deux états régulièrement établis sur timbre de dimension contenant le nom, prénom du souscripteur, son domicile, le nombre des actions souscrites, ainsi que le montant du versement effectué.

Ladite augmentation du capital se trouve ainsi intégralement réalisée, et comme en conséquence, l'Article 6 des statuts est modifié comme suit :

Article 6 Nouveau :

Le capital social est fixé à la somme de 37.920 dinars divisé en 3.792 actions de 10 Dinars chacune intégralement souscrites.

Dépôt :

Il a été déposé au Registre National des Entreprises le 11/7/2019

- Deux exemplaires du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 31/5/2019.

- Deux exemplaires de l'acte de déclaration de souscription et de versement du 9/7/2019.

- Deux exemplaires de la liste du souscripteur en date du 9/7/2019.

2019402631SANB2

POLYCLINIQUE DE CHIRURGIE ORTHOPEDIQUE ET GENERALE AMILCAR.SA.

Rés. Tel Ennasr Ennasr II - Ariana

MF : 1290626 A/A/M 000

Objet : L'exploitation d'établissements sanitaires privés : cliniques pluridisciplinaires, etc ...

Durée : 99 ans.

Capital : Suivant procès-verbal de l'AGE du 10 Juillet 2019, il a été décidé d'augmenter le capital social de (4 300 000) DT pour le faire porter de (13 500 000) DT à (17 800 000) DT et ce par création de (4 300 000) actions nouvelles de (1) DT chacune totalement à souscrire et à libérer en numéraires.

Dépôt au Greffe : un exemplaire du PV de cette augmentation du capital a été déposé au Registre National des Entreprises en date du 12/7/2019, sous le n°AC031162019

Dépôt des fonds : La BH, agence Ennasr II, recevra les fonds provenant de la souscription au compte indisponible ouvert au nom de la société sous le n°14099099300700017576

Délai de souscription : Le délai de souscription est fixé à 15 jours à compter de la publication de cette notice au JORT.

Mais, en cas de souscription intégrale avant l'expiration dudit délai, la souscription sera clôturée avec anticipation.

2019402636SANB2

Comptoir Multiservices Agricoles "C.M.A" SA

Siège social : 82, Avenue Louis Braille - 1002 - Tunis Belvédère

Capital social : 21 400 000 Dinars

MF : 760474L/P/M/000

M CNSS : 286565-27

1/ En vertu du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de la

Société en date du 19/6/2019 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajéne - Tunis le 28/6/2019 sous le n°19803809 Quittance n°65171; il a été décidé ce qui suit :

- L'approbation des états financiers de l'exercice 2018 et l'affectation des résultats

- La nomination de Monsieur Mohamed Rekik et des Sociétés «LES PATES WARDA»

«LES GRANDS MOULINS DU CAP BON» et «UNAGRO» en qualité d'Administrateurs pour une période de trois exercices (2019, 2020 et 2021) qui prendra fin lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

- La nomination de la Société «Abdennadher & khedheria», en qualité de commissaire aux comptes pour une durée de trois (03) ans (2019, 2020 et 2021) qui expire à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

2/ En vertu du procès-verbal du Conseil d'Administration de la Société en date du 19/6/2019 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajéne - Tunis le 28/6/2019 sous le n°19803810 Quittance n°65174; il a été décidé ce qui suit :

- La nomination de Monsieur Mohamed Rekik comme Président du Conseil d'Administration de la Société pour la durée de son mandat d'Administrateur

- La nomination de Monsieur Abdelkrim Bessadok comme Directeur Général de la Société pour une période de trois exercices (2019, 2020 et 2021) qui prendra fin lors de la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2021.

Doux exemplaires des dits procès-verbaux et des documents y afférents ont été déposés au Registre National des Entreprises à Tunis le 4/7/2019 sous le n°201932222.

2019402643SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Société : ALYSSA

Capital : 50 000 Dinars

Siège social : 19, Rue Al Aghaliba 2097 Boumhal

Matricule fiscal : 0554910J/A/M/000

Identifiant Registre National des Entreprises : 0554910J

Identifiant CNSS : 00171000-86

Selon le PV de l'assemblée générale ordinaire du 20 Avril 2019, enregistré à la recette des finances de Boumhal, le 13 Juin 2019 sous le n°19701541, quittance n°M036591 et dont deux exemplaires ont été déposés au registre National des Entreprises le 25 Juin 2019, sous le n°201930427, il a été décidé de nommer Monsieur Abou El Ala Ben Nacef en tant que commissaire aux comptes de la société pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

2019R01850SRLB2

Sté Etude et Réalisation «SER»

SARL au capital de 200 000 dinars

12, Rue 2 Mars 1934 - 2080 Ariana

MF : 1040499X

N° RC : B0314362008

Affiliation CNSS : 269278-06

Suivant procès-verbal extraordinaire du 31/5/2019 enregistré à la recette des finances Ariana le 17/6/2019 sous le n°19702547 quittance n°M083899, dont deux exemplaires ont été déposés au Centre National du Registre des Entreprises le 02/7/2019.

Il a été décidé :

- De nommer M. Mounir Guerbaa un nouveau gérant de la société en remplacement de M. Ali Aouadi qui a présenté sa démission.

2019R01853SRLB2

Dissolution anticipée

SOCIETE INNOVATIVE IT SERVICES S.A.R.L

Mat Fiscal : 1227712 P

Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au bureau de Monsieur Ajra Abderraouf en date du 30 Mai 2019 enregistré le 3 Juin 2019, sous le numéro 19502441 reçu n° M053533 et déposé au greffe du tribunal le 26 Juin 2019 sous le numéro 201930612.

La société INNOVATIVE IT SERVICES est dissoute par anticipation et Monsieur Abderraouf Ajra a été nommé liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus.

Il appartient aux créanciers de la société d'adresser au liquidateur leurs créances ou oppositions dans un délai maximum de 1 mois à dater du préavis à l'adresse du liquidateur 12 Av. Touhami Negra Kairouan sous peine de forclusion.

2019S00827SRLB2

Société Lumotex Fashion SARL

Route de l'Aéroport Km 3 Sfax

MF : 0635609G/A/M/000

Suivant PV de l'assemblée générale en date du 7/5/2019 enregistré à la recette des finances à Sfax le 8/5/2019 sous le numéro 19802328 quittance n°2523 dont deux exemplaires ont été déposés au registre de sociétés. Il a été décidé :

- L'approbation des états financiers 2018

- Renouvellement de mandat du Gérant Mr Luc Sarens.

2019X00963SRLB2

SOPROMED

SARL au capital de 120 000 dinars

Av Hédi Nouira Imm Bellaaj n°23 Sfax 3027

MF : 636917W/A/M/000

RC : B160832000

En vertu d'un PV d'AGE du 5/01/2008 enregistré à la recette des actes de sociétés à Sfax le 14/01/2008 sous le n°08800177 quittance n°M000183 dont deux exemplaires ont été déposés au tribunal de première instance de Sfax sous le n°D8616300 il a été décidé l'approbation des comptes de l'exercice 2006, du quitus au gérant en lui accordant une autorisation spéciale, de l'affectation des résultats et de l'augmentation du capital social de 55000 dt à 120000 dt par intégration des résultats reportés et la création de 650 novelles actions.

En vertu d'un PV d'AGE du 23/6/2008 enregistré à la recette des actes de sociétés à Sfax le 7/7/2008 sous le n°08803135 quittance n°M003186 dont deux exemplaires ont été déposés au tribunal de première instance de Sfax sous le n°D8616300 il a été décidé l'approbation des comptes de l'exercice 2007, du quitus au gérant et de l'acceptation de cession des actions de Mr Sami Bellaaj à Mr Abderrahman Ben Ghozlan.

En vertu d'un PV d'AGO du 25/6/2019 enregistré à la recette des actes de sociétés à Sfax le 25/6/2019 sous le n°19803175 quittance n°M003437 dont deux exemplaires ont été déposés au tribunal de première instance de Sfax le 9/7/2019 sous le n°201933060 il a été décidé l'approbation des comptes de l'exercice 2016, 2017 et 2018 du quitus au gérant Mr Nafti Bouzayani et de la reconduction de son mandat pour une durée indéterminée avec les pouvoirs les plus étendus.

2019X00965SRLB2

Société : TIC TRAINING SARL

Matricule fiscal : 1367454T/A/M/000

Registre de commerce : B21183442014

1- Suivant PV de l'assemblée générale extraordinaire du 9 juillet 2019 enregistré à la recette des finances Tatouine en date 10 juillet 2019 sous le n°19702287, quittance n°M064695 dont deux exemplaires ont été déposés au registre de commerce d'entreprise le 11/7/2019, les actionnaires ont décidé l'ajout de point suivant l'assistance conseil et études.

2019M00295SRLB2

SOCIETE ENTREPRISE BATIMENT DU NORD SARL

Capital social : 5000 DT

Siège social : 41 Av. Khaireddine Pacha Tunis

RC : B0147012014

MF : 1339032R

Suivant PV de l'assemblée générale ordinaire du 19/4/2017 enregistré à la recette des finances Montplaisir en date du 19/4/2017 quittance n°M037267, enregistrement n°17801879, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis le 21/4/2017, sous le numéro 201720176, il a été décidé de renouveler la nomination de Monsieur Houssine Mimouni en tant que Gérant de la société pour une durée de 3 ans avec les pouvoirs les plus étendus.

2019402622SRLB2

Société CYNAPSYS

SARL au capital de 100 000,000 Dinars

Adresse : Rue de la Bourse Lac 2 Tunis

MF : 1106797Q

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25 avril 2019 enregistré à la recette des finances le Lac le 25/4/2019, enregistrement numéro 19702953, quittance numéro M047283, dont un exemplaire a été déposés au registre national des entreprises en date du 24/5/2019 sous le numéro 201925468 il a été décidé ce que suit :

- Approbation du rapport du gérant et des états financiers de l'exercice 2018.

- Affectation des résultats de l'exercice 2018,

- Quitus au gérant pour sa gestion.

2019402623SRLB2

Société CYNAPSYS INC

SARL au capital de 1 246 652,000 Dinars

Adresse : Rue de la Bourse Lac 2 Tunis

MF : 1173244K

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 30 avril 2019 enregistré à la recette des finances le Lac le 30/4/2019, enregistrement numéro 197981, quittance numéro M05109, dont un exemplaire a été déposé au registre national des entreprises en date du 24/5/2019 sous le numéro 201925468 il a été décidé ce que suit :

Approbation du rapport du gérant et des états financiers de l'exercice 2018,

Affectation des résultats de l'exercice 2018,

Quitus au gérant pour sa gestion.

2019402624SRLB2

Société CYNAPSYS COM

SARL au capital de 100 000,000 Dinars

Adresse : Rue de la Bourse Lac 2 Tunis

MF : 0881525B

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 25

avril 2019 enregistré à la recette des finances le Lac le 25/4/2019, enregistrement numéro 1970295, quittance numéro M047281, dont un exemplaire a été déposés au registre national des entreprises en date du 24/5/2019 sous le numéro 201925468 il a été décidé ce que suit :

- Approbation du rapport du gérant et des états financiers de l'exercice 2018.

- Affectation des résultats de l'exercice 2018,

- Quitus au gérant pour sa gestion.

2019402625SRLB2

Augmentation de capital social

SOCIETE HOTELIERE ET TOURISTIQUE "EL MOHAMMADIA"

S.A.R.L.

Siège social : 44, Avenue Hédi Chaker - Tunis

M.F : 014053M

Suivant le procès-verbal de la décision collective extraordinaire des Associés daté du 26 juin 2019, enregistré à la recette de l'enregistrement des finances de la Rue d'Autriche - Tunis, le 27 juin 2019, sous le numéro 195028013, quittance numéro M063335, dont deux exemplaires ont été déposés au greffe du tribunal de première instance de Tunis, le 9 juillet 2019, sous le numéro 201932878, le capital social de la Société Hôtelière et Touristique El Mohammadia, a été augmenté de vingt deux millions de dinars (22.000.000D), à vingt trois millions deux cent mille dinars (23.200.000D) et ce, par l'apport en numéraires de 1.200.000 Dinars.

2019402626SRLB2

Nomination de gérant

Société LINA

Société SARL au capital de 271 000 dinars

8, Rue Ibn Eljazar 1002 Bab Bhar

RC : B016932015

MF : 00/M/A/1381868Y

En vertu de PV extraordinaire date de 26/12/2018; enregistré à la recette des finances de Nelson Mandela, quittance n°96963, enregistrement n°18805008 dont deux copies ont été déposées au registre de commerce. La nomination de nouveau gérant de la société Mr Mouhamed Mounir Ismaoui en date de 26/12/2018.

2019402633SRLB2

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire

De la société UNION DE PLACEMENT ET DE CONSEIL EN ASSURANCES ET REASSURANCE SARL

"UPCAR"

Société de Courtage en Assurances et Réassurance

Capital de 250 000 TND

Siège social : 02 Bis, Rue Pierre Du Coubertin 1001 - Tunis

MF : 0433604E/A/M/000

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale ordinaire tenu le 3 juillet 2019 et enregistré à la recette des finances rue Ghandi Tunis sous le numéro 19803062, quittance n°M075968 en date du 9 juillet 2019, il a été décidé ce qui suit :

- Approbation des états financiers de l'exercice social 2018.

- Approbation du rapport du commissaire aux comptes pour l'année 2018.

- Affectation des résultats de l'exercice 2018.

- Renouvellement du mandat pour la société SORETEC comme commissaire aux comptes pour les années 2019, 2020 et 2021.

2019402638SRLB2

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire

De la société UNION DE PLACEMENT ET DE CONSEIL EN ASSURANCES ET REASSURANCE SARL

"UPCAR"

Société de Courtage en Assurances et Réassurance

Capital de 250 000 TND

Siège social : 02 Bis, Rue Pierre Du Coubertin 1001 - Tunis

MF : 0433604E/A/M/000

En vertu du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire tenu le 3 juillet 2019 et enregistré à la recette des finances rue Ghandi Tunis sous le numéro 19803061, quittance n°M075965 en date du 9 juillet 2019, il a été décidé la modification de l'article 8 des statuts de la société et par conséquent, il a été décidé la mise à jour et l'approbation des statuts de la société.

2019402639SRLB2

AIVENTU, SARL 300 000 DT

Rue Lac Léman - Lac 1 Tunis

MF : 0615018C

RC : B141011998

Suivant le PV de l'AG du 29/5/2019 enregistrée à la recette des finances Lac 1 du 3/6/2019, sous le n°19703985, quittance n°M062792, un exemplaire a été déposé au registre des entreprises le 11/7/2019 sous le n°201933396.

Les associés ont approuvé les rapports spéciaux et généraux du commissaire aux comptes ainsi que les états financiers des exercices 2017 et 2018. Les associés ont approuvé l'affectation des résultats et ont donnés un quitus définitif et sans réserves au gérant.

Suivant le PV de l'AG extraordinaire du 20/6/2019, enregistré à la recette des finances Lac 1 en date du 26/6/2019 sous le n°19704590, Quittance n°M071672, un exemplaire a été déposé au registre des entreprises le 11/7/2019 sous le n°201933396, il a été approuvé :

Adoption de l'associé Hatem Bouhdida.

Adoption de l'associé Mehdi Bahri.

Approbation des cessions de parts entre associé ; ANDEX a vendu les 100 parts qu'elle détient dans AIVENTU à Mehdi BAHRI, ANDEX perd le statut d'associé dans AIVENTU.

L'approbation de cession de parts entre associé, Mehdi Bahri a vendu 50 parts à Hatem Bouhdida. L'augmentation du capital de 200 000 DT pour le porter à 300 000 DT et ce par prélèvement des réserves facultatives.

L'amendement de l'article 6 des statuts.

L'adoption des nouveaux associés.

La sortie de ANDEX du capital de AIVENTU.

L'augmentation du capital social.

2019402641SRLB2

Entrée d'un nouvel associé et changement de la forme juridique

«Institut des Sciences d'Administration et de Technologie - SARL»

Siège social : 2 ter Avenue de Madrid 1002- Tunis

M.F : 1568702/H/A/M/000

Capital : 30 000 Dinars

Suivant P.V de l'assemblée générale extraordinaire enregistré à la recette des finances de rue d'Autriche le 13/3/2019 sous le n°19501103 quittance n°Mo22531, l'associé unique Mme Bahri Sana a accepté l'entrée d'un nouvel associé Mme Ben Ellil Sourayfa.

Par la même, il a été décidé de changer la forme juridique de la société d'une société unipersonnelle à responsabilité limitée en une société à responsabilité limitée.

Un exemplaire du P.V sus-indiqué a été déposé au centre national du registre des entreprises le 28/3/2019 sous le n°201915235.

2019402645SRLB2

Société PROPANN SARL

Matricule Fiscal : 1254112Y/A/M/000

Suivant un PV de l'assemblée générale extraordinaire réuni le 17/4/2019 enregistré à la recette des finances de Zaghouan le 29/4/2019 n° de quittance M35818, Enregistrement n°19701646 déposées au greffe du tribunal de première instance de Zaghouan le 13/6/2019 sous le n°D201928126. Les associés approuvent la cession des parts sociales entre eux et tiers et décide de nommer M. Slah Kooli gérant de la société avec les pouvoirs les plus étendus.

2019402648SRLB2

AUTRES SOCIETES

Changement de dénomination

Groupement Dist Eaux Potable Ghouirga

Siège : Kalaa Kébira - Sousse

MF : 1365712/J

Suivant PV de l'assemblée du Conseil d'administration en date du 02/5/2019, enregistrés à la recette des finances de Kalaa Kébira, le 4/7/2019 sous le n°19701313 Quittance n°M038800. Il a été décidé le changement de la dénomination pour devenir : Group Association d'Eaux à Ghouirga.

2019S00836SODB2

DMG MORI EUROPE AG

Branche en Tunisie

Siège social : Rue du Lac Constance - Immeuble Constance 4ème étage; Appartement N°B-4.2 - Les Berges du Lac - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 1419547L

Suivant la décision du 17/4/2019 enregistré à la recette de l'enregistrement des actes de sociétés 1er Bureau Tunis le 5/7/2019 sous le Qn°5165 En°19804148

Il a été décidé de dissoudre par anticipation et à l'amiable la Branche avec date d'effet au 30/4/2019 et de nommer M. Ghilardi Ugo en qualité de liquidateur ayant les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de sa mission.

Le siège de la liquidation est fixé au siège de la Branche.

- La durée du mandat du liquidateur est fixée à une (1) année.

Un exemplaire de la décision a été déposé auprès du Registre National des Entreprises le 11/7/2019.

2019402649SODB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un Fonds de Commerce

En vertu d'un acte dressé par Maître Mohamed Ali Oueslati, avocat à la Cour d'Appel, légalisé le 27 Mai 2019 et enregistré à la recette des finances, rue de la poste, Siliana le 3/6/2019, quittance n°M009765, enregistrement n°19200832, Madame Lobna Mejri a vendu respectivement à Monsieur Hassan Jouini et Mohamed Bargaoui,

tout le fonds de commerce exploité au local, sis rue Omar Ibn Attis, Siliana, destiné, actuellement, pour le commerce des produits Informatiques et auparavant pour celui des meubles, le présent acte est opposable aux tiers dans un délai de 20 jours à compter de la date de sa publication au journal officiel de la République Tunisienne.

2019T01089FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Raoued le 28/6/2019 (sous le n° 19202350), Mr Nouredine Ben Haj Tahar Ben Touhami Arbi a vendu le fonds de commerce destiné à l'exercice de Tous commerces» sis à 8, Rue Ramallah - Raoued Plage Ariana à Mr. Ahmed Ben Haj Taher Messoudi.

Toute opposition à la vente doit être remise au domicile du vendeur sis à la rue Ibn Khaldoun n°9 - Médina Jadida - Ben Arous.

Cet avis a été publié au journal «Echourouk» du 10/7/2019 (p27).

2019T01090FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Acte sous seing privé daté et signé le 26/7/2019 à la municipalité de hareiria, enregistré à la recette des finances le 02/7/2019 sous quittance n°M066744 sous n°19201999 vente monsieur Mahdi Ben Bechir jlil à madame Habiba Ben Mahdi Jlil qui accepte la totalité du fonds de commerce exploité au locale n°1 rue Sibr cité Wifack Khaznadar Bardo et devient sous l'adresse rue 4227 n°21 cité Zouhour 4 Tunis pour usage commercial.

Cette vente du Fonds de commerce a été publiée en langue Arabe dans le journal - Alchourouk - n°10217 de 11/7/2019 page 23.

Les oppositions des créanciers sont acceptées au local du fonds demeurent à n°1 rue Siber cité Wifack Khaznadar Bardo et devient sous l'adresse rue 4227 n°21 Cité Zouhour 04 Tunis et c'est dans le délai maximal de 20 jours qui suivant la publication de cet avis dans le journal officiel de la République Tunisienne.

2019T01093FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par un acte sous seing privé en date du 4 Avril 2019, enregistrée à la recette des finances de Gaafour le 3 Juillet 2019, quittance numéro M008004, enregistrement numéro 19200623. Monsieur Hattab Ben Ali Mejeri, titulaire de la carte d'identité nationale n°04410921, a vendu à Monsieur Ahmed Ben Lazher Mejri, titulaire de la carte d'identité nationale n°09906987, la totalité du fonds de commerce consistant en un café «El Montaazah» avec tous ses éléments matériels et moraux. Les oppositions éventuelles seront reçues au cabinet du Maître Anis Drissi, sis à la rue Les Jasmins - Seliana dans les vingt jours suivant la publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cette annonce a été publiée au journal Al- Chourouk le 12/7/2019.

2019T01095FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé le 5/7/2019 enregistré le 9/7/2019 sous le n°19202522 bon n° 60242 Mr Yassin Hayder a vendu à société le coin de fast food sis à 298 Habib Bourguiba Salambo présentée par sa gérante Monia Ben Sassi tout le fonds de commerce d'un restaurant et généralement toute opération pouvant se rattaché directement ou indirectement à cet objet au prix de 95000.000 quatre vingt quinze mille dinars avec tout ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions sont recevables entre les mains de maître Abdel Waheb Chanoufi rue 8 juillet 1882 le Kef dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet acte au journal officiel de la République Tunisienne.

2019T01098FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 3-7-2019 rédigé par Maître Hajji Mohamed enregistré à la recette des finances de Yasminette - Ben Arous le 4-7-2019 sous le n°19201616 la société "Alwifak" SARL représentée par son gérant Monsieur Adel Ben Younes, MF : 1560111 E, a vendu au profit de la société «ettawafek en cours de constitution» représentée par sa gérante Amani Wertani, titulaire de la CIN 08099664, le fonds de commerce exploité comme café catégorie 1 dans le local sis au n°05 et n°06 immeuble "B" résidence "Malek Madina Jadida 3 - Ben Arous et ce avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions doivent avoir lieu dans les vingt jours qui suivent la publication du présent avis au Jort entre les mains de l'acquéreur domicilié à l'adresse du fonds.

Le présent avis a été publié dans les journaux Essahafa et la Presse du 17/7/2019.

2019T01099FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte enregistré à la recette de Morneg sous le n°19200233/M008862 Madame Kouki Sihem habite Ezeouya Morneg a cédé le fonds de commerce sis au cité elmadersa 2 Morneg à Monsieur Hédi Ben Hamza tous ces éléments corporels et incorporels tous les oppositions seront déposées aux mains du vendeur dans les délais légaux à partir de la parution au journal officiel de la République Tunisienne.

2019T01104FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances de Radés 15/7/2019 quittance n° M055549, enregistrement 19201680. Mme Samia Bent Mohamed Sgheir Sgheir a vendu à Mr Nawfel Ben Youssef Ben Mohamed Werghi, la totalité du fonds de commerce avec toutes ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que pizzeria, crêperie, Sandwiche sise à RDC Résidence ELaz A2 Radés Miliane.

Les créanciers doivent faire oppositions entre les mains d'acheteur à son adresse sise Wed Mliz Jandouba et le cas échéant à l'adresse de fond de commerce dans les 20 jours de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette annonce a été publiée dans le deux journaux Achorouk et le Quotidien le 17/7/2019.

2019R01854FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 19/3/2019 enregistré à la recette des finances cité Riadh Sousse 2 en date du 02/5/2019 sous le n°19200891, quittance M031699 Mr Hédi Ben Mohamed Ben Khelifa Ben Abderrahim a vendu à Mr Adel Ben Ali Ben Hassine Bkas la totalité du fonds de commerce consistant en Café "CAFE AROUI" exploité au local situé rue Ahmed Ghattas Cité Riadh sousse.

Les oppositions doivent être présentées entre les mains de l'acheteur dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet article a été déposé au journal le Quotidien du 16/7/2019.

2019S00837FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé signé le 20 et 22 mai 2019 et enregistré à la recette des finances Trocadéro à Sousse le 30/5/2019 sous le n°19201143, reçu n°M021018, Mr Mohamed Ben Hédi Ben Mohamed Bargaoui, titulaire d'une CIN n°04199079, commerçant, immatriculé au registre national des entreprises sous le n°0744183J, et titulaire d'une carte d'identification fiscale n°0744183J, domicilié à Monastir, a vendu à Société «Walid Voyages» Société à responsabilité limitée dont le siège se situe à la rue Victor Hugo n°37 Immeuble Tourabi à Sousse, immatriculée au registre national des entreprises sous le n°0943296B, titulaire d'une carte d'identification fiscale n°0943296B représentée par son gérant Mr Walid Salah titulaire d'une CIN n°05524810, le fonds de commerce exploité au local n°6 sis à Avenue Khelifa Karoui Cité Sahloul à Sousse, avec tous ses éléments incorporels.

Les oppositions doivent être adressées à l'acheteur au siège de la Société «Walid Voyages» à Rue Victor Hugo n°37 Immeuble Tourabi à Sousse, et ce dans un délai de 20 jours à partir de la parution du présent avis.

Le présent avis a été publié au journal «le Quotidien» n°5644 du 3/7/2019 et «Achourouk» n°10209 du 3/7/2019.

2019S00838FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte SSP de vente d'un fonds de commerce enregistré à la recette des finances de Hammam Sousse le 9/7/2019 sous n°19203133 Quittance n°M074066, Mr Adel Limem, titulaire de la CIN n°02992115 a vendu et cédé à Mr Abdelmajid Miladi, titulaire de la CIN n°04022180 la totalité du Fonds de commerce du local destiné tout commerce, sis à n°30 Rue Hédi Kalala Hammam Sousse avec leurs éléments corporels et incorporels. Les oppositions se font au main du maître Wissal Miladi Avocat à Sousse à son bureau sis Av. Léopold Senghor -Imm Nouira Sousse, dans un délai de 20 jours de l'apparition de cette annonce au JORT. Cet avis a été publié au quotidien «Echourouk» et «Le Quotidien» du 17/7/2019.

2019S00840FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date 22/5/2019 ; enregistré à la recette des finances, Abou Kacem Chebbi le 8/7/2019 sous le n°19202050 quittance M093297 Lotfi Fki titulaire du matricule fiscal n° 1426608z dont le siège est à l'avenue Bourguiba rue Omar Ibn el Kateb n°50 el Ain Sfax a cédé à Ismail Fourati le fonds de commerce exploité en tant que buvette à la rue El Haddadine Sax Médina n°42/44.

Les éventuelles oppositions devraient être effectuées auprès de Maître Ismail Ben Messaoud 3 rue Patrice Lumumba, Sfax dans un délai de 20 jour a partir de l'insertion de cet extrait au jort.

Cet avis a été publié au journal "Achourouk" le 10/7/2019.

2019X00952FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous privé du 3/7/2019, enregistré à la recette des finances rue Habib Bourguiba Sfax le 4/7/2019 sous le n°74443 reçu M019203, Monsieur Imam tlili titulaire de la CIN n°6064178 a vendu au profit de madame Mayssa Agurbi titulaire de la CIN n°11088272, la totalité du fonds de commerce exploité au local sis Route Ain km 0.5 Immeuble Salma Sfax avec tous ses éléments

corporels et incorporels et suivant les conditions mentionnées dans le dite acte. Les oppositions sont acceptées au profit de l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce dans les délais de 20 jours à partir de la date de la publicité au jort. Cette annonce a été publiée dans le journal "Echourouk" du 12/07/2019.

2019X00962FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Avenue Habib Bourguiba Sfax le 9/7/2019 sous le n°19202620 (quittance n°M058207) la société Dream Car (s.a.r.l), demeurant à la Route l'Afran km 1 Rue 142 n°4 Sfax enregistrée à la registre national des entreprises sous le n°1320395Y a cédé la totalité du fonds de commerce sis à route l'aérodrome km 0.5 Sfax à la société Nour Général Autos (s.a.r.l) en constitution.

Les oppositions s'effectuent dans le délai de 20 jours de la publication au JORT au domicile élu de l'acheteur sis à la Route l'aérodrome km 0.5 Sfax.

La vente a été publiée au journal Achourouk du 14/7/2019.

2019X00964FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé daté du 26/6/2019 et enregistré à la recette des finances de Sbeïtla le 28/6/2019; selon quittance n°M030092, Jamel Yahyaoui a vendu à Abdelwahab Allegui ; la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à la rue d'Omar Ben Abdelaziz cité ALmahed Sbeitla - Kasserine; avec ses éléments corporels et incorporels. Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de cet avis entre les mains du vendeur Jamel Yahyaoui suscitée.

Cette annonce a paru au journal Achourouk le 12/7/2019.

2019K00064FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte écrit par le notaire Fethi Latrech le 29/3/2019 et enregistré à la recette des finances de Médenine le 16/4/2019 quittance n°M047304. Mr Nasr Ben Omar Ben Mohamed Magherbi n° de CIN 0357839 a donné à Mr Mabrouk Ben Khlifa Kharchoufi n° de CIN 08485337. La locale concernée pour vendre des fruits secs 06 route Shaat Chebba Mahdia. Les oppositions seront reçues chez le notaire Fathi Latrech et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2019M00293FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

Par acte écrit par le notaire Fethi Latrech le 22/4/2019 et enregistré à la recette des finances de Médenine le 10/6/2019 quittance n°M062649 Ms Mabrouk Ben Ali Ben Ahmed Lamloumi n° de CIN 05706648 a donné à Mr Saleh Ben Mohamed Ben Mohamed Amjed n° de CIN 06504280. La locale concernée n°53 Médenine.

Les oppositions seront reçues chez le notaire Fathi Latrech et ce dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

2019M00294FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'acte sous seing privé du 02.7.2019, enregistré à la Recette des Finances de Tataouine, le 02.7.2019, Quittance n°MO40973 sous le n°19200905, Monsieur Moncef Ben Béchir Ben Khether, titulaire de la carte d'identité nationale n°03543534, demeurant à Benegerden Médenine a vendu à Monsieur Habib Ben Mohamed Ben Habib Labiadh titulaire de la carte d'identité nationale n°08603989 demeurant Benegerden Médenine, la totalité du fonds de commerce de boulangerie, cite du stade municipal 4160 Bengurdan.

Les oppositions sont recevables dans les vingt jours, à compter de la date de cet avis, au local objet du dit acte de vente.

Cet avis a été publié dans le journal Alchourouk, paru le 13/7/2019.

2019M00296FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé rédigé par maître Nader Bouchaa avocat à Gabès le 14/6/2019 et enregistré à la recette des finances de Boulbaba Mrabet Gabès le 8/7/2019 sous le numéro d'enregistrement 192045030 quittance numéro M043036, monsieur Haithem Masoudi vendu à madame Imen Sallam la totalité de fonds de commerce café «café Jawhra» exploité au local situé à la route Hzamia Tbelbou Gabès.

Les oppositions seront acceptées auprès de l'acquéreur sis à la rue Ibn Rochd Elmanara Tebelbou Gabès dans un délai de 20 jours à compter de la publication de cet avis au journal officiel de République Tunisienne.

Cet acte a été publié aux journaux «Echourouk» et «Le Quotidien» le 10 juillet 2019.

2019Z00139FCCC2

Don d'un Fonds de commerce

En vertu d'un don rédigé par les deux notaires Sana Lakhrach et Belgacem Lewhichi en date du 4/10/2018 à la recette des finances Boulbaba Mrabet le 10/10/2018 quittance n°057011 Monsieur Boubaker Baabou a cédé sous titre d'un don au profit de

Monsieur Al Monji Baabou l'ensemble d'un fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels destiné à vêtements facilités à la rue Jamel Abd Ennaser Gabès.

Toute opposition sera faite au domicile du l'acquéreur sis à la rue Farhat Hachad Gabès dans Les 20 jours qui suivent la parution de cet avis au Journal officiel de la République Tunisienne.

2019Z00140FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Selon acte sous seing privé en date du 3/7/2019 enregistré à la recette des finances Av. France - Nabeul le 8/7/2019, quittance n°M048223, sous le n° d'enregistrement 19202427 Mr Mekdad Harabi, vend la totalité du fonds de commerce, sis à 196 Av. 02 Mars Bir Chalouf Nabeul dont il exerce l'activité vente accessoire auto-lavage Registre de commerce auprès du Tribunal de première instance de Nabeul à Mr. Mohamed Amin Banour, demeurant à Nabeul.

Toute opposition doit être faite entre les mains de l'avocat maître Hayet Majrouh à l'adresse du bureau sis à 02 rue Mahmoud Boulila Nabeul dans un délai de 20 jours de la date de la publication de cette vente au J.O.R.T.

Cette vente a faite l'objet d'une publication au journal «la Presse» du 10/7/2019 page 18.

2019N00474FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant un acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Beb Swika le 9/7/2019 n° de quittance M057212. M Selim Ben Abdlatif Monfidh cin 09005042 a vendu le fonds de commerce sis au 13 Av Beb Bnet Tunis «Restaurant» avec tous ses éléments corporels et incorporels à M Mohamed Arbi Ben Othmen Cin 02285682.

Toute opposition entre les mains de Bureau Maître Habiba Ibrahim avocat, Résidence Riahi 1 étage ch5 Av Habib Bourguiba Medjez el bab Béja dans un délai de 20 jours à compter de la parution du présent avis au journal officiel.

Le présent avis a été publié au journal "le Quotidien" du 12/7/2019.

2019J00076FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'une acte de vente sous-seing privé en date de 18/4/2019 et enregistré à la recette des Finances de Zaghouan le 19/4/2019 sous numéro 18201584 et Quittance numéro 33836 la Société «EL AIR COMMERCE» SARL a vendu à Sté «QUINCAILLERIE ELAIR» la totalité du Fonds de Commerce exploite dans le local située à l'Avenue de l'indépendance Zaghouan.

Toute opposition doit se faire auprès de l'acquéreur à l'adresse du fonds de commerce dans les 20 jours qui suivent la publication de cette annonce.

Cette annonce a été publiée au journal "Echourouk" de 11/7/2019.

2019U00051FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu du contrat sous seing privé enregistré le 7/7/2019 sous le n°19202382 quittance n°51398 madame Rania Sebei demeurant à el Awina Tunis a vendu a monsieur Hosni Ben Radhi la totalité du fonds de commerce situé à l'avenue de la République n°30 Zaghouan avec touts ses éléments corporels et incorporels destiné à l'exploitation. Les oppositions seront formées entre les mains de l'acheteur dans les vingt jours suivant l'insertion au J.O.R.T.

Une publication de l'extrait de cette vente a été faite le 6/7/2019 à Echourouk.

2019U00052FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé signé à la municipalité Bouhajar le 28/6/2019 et enregistré à la recette des finances à Ksar Helall le 02/07/2019 sous le n°19201148 quittance n°M046430 la société PREGO société unipersonnelle enregistrée à la registre de commerce sous le n°B156382008, matricule fiscale 1076370X a cédée à la société SOCIETE HYDRO PLUS société unipersonnelle enregistrée à la registre de commerce sous le n°B1511452018, matricule fiscal : 1547714X, matricule CNSS n°583563-11, la totalité du fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels destines a vendre et faire des gâteaux sis a l'avenue Alrouki Cité Elriadh Ksar Helall.

Les oppositions doivent être faites dans 20 jours à compter de la date de la publication du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne chez la société SOCIETE HYDRO PLUS domicilié à l'avenue Aboullah Essayer Bouhjar Maître Haouel Meriem avocate à la cour d'appel sis à complexe Bab Elkram écrit ledit acte.

Un extrait du présent avis a été publié au El Chourouk le 18/7/2019.

2019P00292FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé daté du 17/9/2018 enregistré à la recette des finances publique de Monastir le 10/7/2019 sous le n°19203717 quittance n°MO48254 monsieur Fawzi Aguir a vendu à madame Manel Elajmi tous les éléments incorporels uniquement de fonds de commerce qui lui appartient constitué au local situé à la rue Ali Bourguiba Skanes Monastir

Toute opposition sera acceptée entre les mains de Maître Frih Naim Avocat

à son cabinet situé au Houmet Trabelssia Monastir vingt jours au plus tard après la publication de cette annonce au JORT.

2019P00293FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé signé le 01/7/2019 et le 02/7/2019 enregistré à la recette des finances de Mahdia le 02/7/2019 Enregistrement n°19202242 et Quittance n°38225 ;

Mme Wafa Bent Ali El Lafi demeure Avenue 9142 Fatthallah Tunis a vendu le fonds de commerce exploité en vente en détail des produits alimentaires sous le nom «royal market» au local Rue Ibn El Jazzar ceinture 4 Hiboun Mahdia avec ses éléments corporels et incorporels à Mr Ali Ben Mouhamed El Hlali demeure au Ceinture 4 Hiboun Mahdia au profit de Mr Hichem Ben Mouhamed Ellejmi.

Les éventuelles oppositions peuvent être envoyées dans les délais légaux auprès de l'acheteur dans le local du fonds de commerce sis Rue Ibn El Jazzar ceinture 4 Hiboun Mahdia.

2019I00105FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Un acte sous seing privé de 3/7/2019 enregistré à la recette des finances rue Ali Belhwen, enregistrement n°19201480, quittance n°M031225, date le 5/7/2019. Mme Nawres Sdadi a vendu à la Mr Khallil Mnasria, tout le fonds de commerce rue Hédi Chaker n°35 El Kef.

Les oppositions sont acceptées chez l'avocat maître Mansouri Badreedine 28 rue 2 mars Hammamet.

La publication de vente est faite aux journaux Al Chourouk et La Quotidienne, le 13/7/2019.

2019402632FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 20 février 2019, enregistré à la Recette des Finances Berges du Lac, Tunis, le 1er mars 2019 (Q M04476. E 19201481), la Société Commerciale du Prêt à Porter ou «SCPP», SARL, Identifiant unique n°0326451 G, dont le siège est Rue 8612, Impasse 5, Zone Industrielle La Charguia I, Tunis, a promis de céder à M. Faouzi Ben Kacem Ben Jannet, CIN n°02837340 domicilié à la Résidence «Sarra», Av. Principale, Berges du Lac, Tunis, le Fonds de Commerce consistant en la boutique le n°1 sise au RDC, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac de Tunis.

En exécution de ladite promesse, il a été établi l'acte sous seing privé du 27 juin 2019, enregistré à la même recette le 11/7/2019 (Q M076403, E 19205049)

Les oppositions doivent être formées entre les mains de Maître Mohamed Boussama, de la société «Avocats Associés», à son siège sis à Montplaisir, Centre «Babel», Tunis et ce, dans le délai de 20 à compter de la parution du présent extrait au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Le présent avis a été publié dans les quotidiens Essabah et le Temps du 17 juillet 2019.

2019402644FCCC2

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce

Maître Brahmi Saloua

Avocate prés de la cour de cassation

20, Rue Souk El Asser, Bab Dejdid, Tunis

Tel : 71255407

Suivant acte notariat du 15/4/2019 rédigé par le notaire Meha Salami et son collègue Afef Kawech M. Saleh Ajenki au nom de M. Ridha Tlili par procuration a loue le fonds de commerce cafétéria victoria sise à hedaik el Menzah RX20 à M. Makrem Zaeir du 01/5/2019 au 30/4/2021.

2019T01096FCCC3

Location

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 26 Juin 2019 enregistré à la recette des finances Rue El-Jazira - Tunis en date du 02 Juillet 2019 sous le n°19301545, quittance n°M047162, Monsieur Hatem Ben Ezzeddine B Ghorbal loue à Mr Rafik Ben Ali Ben Mohamed le fonds de commerce destiné à la vente de prêt à porter et textiles sis à 17 Rue de La Commission, Tunis ouvert à l'Intérieur du deuxième Hall intérieur à gauche de l'intérieur.

Toute opposition dans les délais légaux sera déposée à l'adresse du local chez le locateur.

2019T01105FCCC3

Gérance libre

Suivant contrat enregistré à la recette des finances de Rue Al Jazira le 28/6/2019 sous le n°19301521, quittance n°M046610, Mr Abdelmajid Jaabiri a loué sous forme de gérance libre à Mr. Walid Mbarki tout le fonds de commerce du local sis à 1 Rue Mustapha Mbarek - Tunis pour le commerce d'alimentation générale.

Cette annonce est publiée dans le journal Chourouk du 17/7/2019.

2019T01109FCCC3

Contrat gérance libre

Suivant acte S.S.P en date du 29-4-2019 enregistré à la recette des finances Rue Grandi Tunis le 02-7-2019 Quittance n°74484 enregistrement n°19303964 Mme Khansa Ben Ayed loue en gérance libre à Mr Bilel Saadouni la totalité du

fonds de commerce sis au centre CLARIDGE 2ème étage n°3.05 Av. Habib Bourguiba Tunis destine pour vente de prêt à porter pour une dure d'un ans à partir du 15/5/2019 au 14/5/2020.

2019R01852FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 28/6/2019 et 3/7/2019, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 9/7/2019 sous le n°19300656. La Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à Mme Amel Kaaniche le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°407 sis au pavillon 4 au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros de fruits et légumes.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/7/2019 au 30/6/2020 renouvelable par tacite reconduction.

2019R01865FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Suivant contrat d'exploitation signé en date du 29/6/2019 et 3/7/2019, enregistré à la recette des finances de Bir Kassâa le 4/7/2019 sous le n°19300634. La Société Tunisienne des Marchés de Gros «SOTUMAG» a confié à Mr Abderraouf Zaghdene le fonds de commerce avec ses éléments corporels et incorporels constitué par l'emplacement n°127 sis au pavillon 1 au marché d'intérêt national de Bir Kassâa Ben Arous exploité pour la vente en gros de fruits et légumes.

Cette location est conclue pour une durée d'une année à compter du 01/7/2019 au 30/6/2020 renouvelable par tacite reconduction.

2019R01866FCCC3

Location d'un fonds de commerce

Gérance libre

Suivant contrat sous seing privé enregistré à la recette des finances de Bizerte le 14/6/2019 enregistrement num 19302741 quittance M054879. Mr Faiçal Rihane représenté par son mandataire Moez Rihane a donné en gérance libre à Hana Naffeti titulaire de la cin 08906519 du 10/5/2013. Le fonds de commerce situé au 18 place Slah Eddine Bouchoucha Bizerte; pour une durée de 3 ans commençant le 01/4/2019, exploité dans l'activité de vente de vêtements prêt à porter et leur accessoires.

Cet acte a été publié dans le journal le temps du 10/7/2019.

2019W00222FCCC3

Location d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte S.S.P égalisé le 02/7/2019 enregistré à la recette des finances de Tarek Ibn Zied Bizerte le 8/7/2019 sous le n°19301292 Quittance n°M026365, Société OLA Energy Tunisie demeurant à la bourse sociales City les Pins Lac 2 a loué à Mr Younes Ben Hamouda Hedhly titulaire de carte d'identité nationale n°11353568 tout le fonds de commerce sis Avenue Tayeb Mhiri à Bizerte en station-service et la vente des lubrifiants.

Les oppositions doivent être présentées dans un délai de 20 jours à partir de la publication du présent avis au JORT et ce entre les mains de Younes Ben Hamouda Hedhly sis Avenue Tayeb Mhiri à Bizerte.

Cet avis est paru au Quotidien et Echourouk le 13/7/2019.

2019W00223FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

Association Farha

99 Rue Wifak Radés

- L'objectif

- L'aide des sans abris

- Programmes culturels et divertissement

- Président : Dguechi Ikhlas

- Secrétaire générale : Rwissi Abdessamie

- Trésorier : Hidaya Ahlem.

2019T01103APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association: Association Culturelle, Technologique et Scientifique de la FSEG de Sousse (ACTS)

Le sujet : Scientifique, Culturel et social

Siège social : Faculté des Sciences Economiques et de gestion de Sousse, Campus Universitaire, Cité Erriadh, 4023, Sousse.

Objectifs de l'Association :

- Soutenir les chercheurs et les étudiants pour améliorer leurs compétences scientifiques et de recherche en matière de l'économie de savoir et des technologies d'information et les encourager à publier leurs résultats ;

- Imprégner, chez les enseignants et les étudiants, la culture d'appartenance à la faculté particulièrement et à l'université tunisienne dans son ensemble et cultiver l'esprit de l'initiative et de la participation;

- Soutenir la culture de la citoyenneté et du patriotisme chez les enseignants et les étudiants;

- Fournir des aides sociales et un soutien psychologique au profit des étudiants.

Fondateurs :

Le président : D. Abderrazek Elkhaldi

Vice-président : D. Mohamed Sofiène Ayadi.

Secrétaire général : D. Sami Bacha

Secrétaire général Adjoint : D. Samuel Beji

Trésorier : D. Kamel Garfa.

2019R01856APSF1

Constitution de Syndic

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale en date du 20 janvier 2019 enregistrée à la recette des finances de la Manouba sous le numéro M020534 et l'attestation de la municipalité de la Manouba sous le numéro 1676 en date du 23 avril 2019, la constitution du syndic des propriétaires de la résidence OMNIA dont la composition :

Hamadi Elloumi : Président du syndic

Ahmed Chouri : vice-président

Samir Masmoudi : Trésorier

Hasanin Rebaii : Membre

Mahdi Nasr : Membre

Riadh Marzouk : Membre

Mourad Najjar : Membre

Mourad Boussalmi : Membre

Sami Ben Yahia : Membre.

2019R01860APSF1

Constitution d'une association

Nom : ASSOCIATION ROTARY LA MARSA IMPACT.

Sujet : Effectuer des actions et des projets caritatifs.

Objectifs :

- Effectuer des actions et des projets caritatifs en faveur des personnes défavorisées et les appuyer dans le lancement de micro-projets.

- Encourager l'aide et le soutien d'autrui.

- Echange d'expériences avec des associations similaires.

Siège : 10, Rue du Chili, Cité El Mostakbel, 2076 La Marsa.

Liste des membres du comité de direction :

Président : M. Mohamed Mehdi Nafti.

Vice-président : Mme. Nesrine Lachkar.

Secrétaire général : Mlle. Eya Chaouch.

Trésorier : M. Malek Kamoun.

Chef de protocole : M. Karim Ben Ammar.

2019R01862APSF1

Constitution d'une Association

Dénomination : Maison de la Francophonie à Monastir

Siège social : Boulevard de l'environnement, 5060 Monastir, Tunisie.

Objectifs:

- Contribuer à la promotion et à la mise en valeur d'une francophonie porteuse d'avenir pour la langue française.

- Créer, faciliter, renforcer et accroître le sens d'amitié et de solidarité entre les acteurs de la francophonie.

- Collaborer avec les autres maisons de la francophonie et avec d'autres institutions, associations, ONG, etc.

- Œuvrer pour l'ouverture de l'Université sur son environnement socio-économique et veiller à la valorisation de la recherche scientifique.

Bureau Fondateur :

Président : Samir Hamza

Vice Président : Chokri Ouanes

Trésorier : Ridha Mokni

Secrétaire Général : Mohamed Boussaid

Secrétaire Général Adjoint : Manel Hassine.

2019R01864APSF1

Constitution d'un Parti Politique

Dénomination : Parti Front populaire

Slogan : La loyauté envers la patrie et la loyauté envers le peuple et la fidélité à l'égard des martyrs.

Siège social : Rue Sidi El Bidi n° 15 Tunis.

Objectifs : L'activité politique du Parti du front populaire se veut une expression des couches populaires des petits et moyens paysans, des artisans et des industriels nationaux ainsi que ceux qui exercent des professions libérales.

- Le parti s'emploi à défendre tous les intérêts de tout le peuple quelque soit leurs convictions quelque soit leurs couleurs ou leurs régimes sociaux ou régionaux sur la base de la pleine égalité des citoyens

- Le parti s'engage à défendre la souveraineté nationale.

2019R01880APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association «Anamel»

Sujet : Artistique et culturelle

But : Soutenir et encourager les créateurs et les talents, organiser des activités et des ateliers qui aident à présenter les œuvres d'arts

Siège : N°51 Lotissement Bouzezza 3100 Kairouan

Déclaration et date du dépôt : N°RR2728588575TN du 26/6/2019

Président : Bouzezza Cheker

Secrétaire général : Louhaichi Emna

Trésorier : Boujezza Zahra.

2019S00807APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Ajiel des Sports Individuel

Sujet : Sportive.

But : Former et encadrer les jeunes au sport individuel

Siège : Rue Jahedh - Maison Amor Medini - Kalaa Séghira

Correspondance : N°3404 du 12/7/2019

Dossier : N°38/5/2019

Président : Hichem Medini

Secrétaire Général : Ines Romdhane

Trésorier : Elyess Akrout.

2019S00835APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association des vétérans de l'école Ouled Ali

Sujet : Educatif, Culturel et social.

But : Renforcer le lien intergénérationnel de l'école et les associer aux exigences du développement social, culturel et économique.

Siège : Route du dispensaire - Sod El Kebli - Sidi Bou Ali 4040 Sousse

N° et Date de déclaration : RR239369638TN du 26/6/2019

Président : Mohamed Hédi Ben Ammar

Secrétaire Général : Bilel Bousnina

Trésorier : Jamel Ibn Abid.

2019S00841APSF1

Constitution d'une association

Nom de l'association : Association de femmes El Nasr pour le développement et la solidarité.

L'adresse : Zone El Ghraba - El Nasr - El Hencha - Sfax.

Les objectifs :

1) Contribuer à l'avancement des femmes et des enfants

2) Contribuer au développement du travail culturel et récréatif.

2019X00958APSF1

Constitution d'une association

Dénomination : Association Future pour la Famille et les Services Sociaux

Sujet : Association Social et de Loisir

Siège social : Rue Ben Yacoub Gafsa

Objectif : Fournir des services sociaux à la famille dans la région et faire des voyages de loisirs

Président : Abdallah Yahyaoui

Trésorier : Mohamed Salah Ben Amor.

2019D00072APSF1

Constitution d'une Amicale

Dénomination : Amicale des Juges d'Athlétisme

Sujet : Amicale Social et de Loisir

Siège social : Complexe Jeunesse Sidi Bouzid

Objectif : Renforcer les synergies entre les juges d'athlétisme et fournir des services sociaux à ses adhérents

Président : Moncef Issaoui

Trésorier : Sami Boulila.

2019D00074APSF1

Constitution d'une association

Nom : Promotion et Appui aux Développement d'Initiatives Locales "PADIL"

Siège : N°9 Avenue Sidi Abdallah 7034 Metline, Gouvernorat de Bizerte.

Sujet : Contribuer par la proposition et l'exécution afin de mener des études et des projets de développement dans divers domaines par le biais d'initiatives répondant aux exigences de l'économie sociale et solidaire.

Buts :

1) Contribuer à la conception, au soutien et à la réalisation d'activités et de projets de développement et opérationnels afin de promouvoir les concepts de l'économie solidaire et de la société civile.

2) Contribuer à mettre en valeur et à découvrir les jeunes talents dans tous les domaines et l'intégration des jeunes dans la conduite de leurs affaires locales en diffusant une culture du travail collectif et bénévole.

3) Contribuer à la création de partenariats avec des institutions publiques et privées et développer des partenariats scientifiques et appliqués aux niveaux local, national et international.

Président : Sahim Jaafar

Secrétaire Général : Sara Matmati

Trésorier : Mohamed Béchir Essouri.

2019W00224APSF1

Homologation de résolutions

RESIDENCE CARTHAGE - Syndic de copropriété

Suivant le procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire en date du 16 juin 2019 enregistré à la recette des finances la Goulette - Tunis le 28/6/2019 sous n°19703711, quittance n°M083764, dont une copie a été déposée à la municipalité le Kram le 3 juillet 2019 il a décidé la composition du nouveau bureau comme suit :

Mr. Maher Kchouk (président du Syndic).

Mme. Salwa Ben Htira (Secrétaire Générale).

Mr. Haykel Kchouk (Trésorier).

Mme Imen Ben Fatima (Membre).

Mme Amina Ammar (Membre).

La municipalité de Le Kram a rendu son arrêté d'approbation en date du 10/7/2019 sous le n°1896.

2019402619APSF2

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Cabinet maître Adel Ansi

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Bourguiba Gafsa

Tél : 76 201 003

La créancière poursuivante : La Société Tunisienne de Banque, en la personne de son représentant légal, société anonyme inscrite au registre de commerce auprès du tribunal de 1ère instance de Tunis sous le n°B182331996, ayant son siège social à l'avenue Hédi Nouira à Tunis.

Le débiteur poursuivi : Abdelmajid Ben Belgacem Ben Ali Shimi, gérant de société, résident à Metlaoui Gafsa (CIN n°03001217 délivrée le 2/11/1995).

L'avocat poursuivant : Maître Adel Ansi, Avocat à la cour, Avenue Habib Bourguiba Gafsa (MF n°0852940 B/P).

L'immeuble saisi à vendre : consistant en les parts indivises revenants au débiteur poursuivi (48/192) faisant partie de la totalité d'un terrain agricole nu sis à Metlaoui Gafsa objet du titre foncier n°37073 Gafsa dénommé "olfa" d'une surface globale de 36 ha 95 a 98 c.

Mise à prix : en vertu de l'ordonnance sur requête, le prix des parts saisies est fixé au montant de quarante quatre milles trois cents cinquante et un dinars 520 millimes (44.351.520), plus les honoraires et les frais judiciaires qui seront fixés le jour de l'audience.

Date et lieu de l'adjudication : la vente aura lieu le jeudi quinze août deux milles dix neuf (15/8/2019) à partir de 9h du matin, devant la chambre des criées à la salle d'audience ordinaire du tribunal de 1ère instance de Gafsa à son siège au palais de la justice de Gafsa.

NB : L'immeuble saisi peut être visité et constaté tout les jours de la semaine, et la participation à l'enchérissement ne peut avoir lieu que par voie d'avocat, après soit consignation du tiers du prix initial, soit par chèque certifié, soit par une caution bancaire irrévocable. Les étrangers doivent avoir être munis des autorisations administratives exigées par la loi.

2019T01100VEPA1

Vente à l'enchère publique

Maître Mahrezia Meskini

Avocate près la cour d'appel

Rue 18 Janvier Grombalia

Tel : 97 666 349

Matricule fiscal : 1207941Q

La créancière poursuivante : Souhir Kaabi, demeurant, Korba, ayant pour élu domicile à l'étude de son avocate Maître Mahrezia Meskini, Rue 18 Janvier Grombalia (en sa qualité la créancière ayant le jugement rendu pour son profit)

Le débiteur saisi : Yasser Ben Mohamed Ommia, fonctionnaire dans une banque demeurant 1 rue de Baghdad Beni Khaled 8021 (en sa qualité de débiteur condamné).

L'avocat de la poursuite : Maître Mahrezia Meskini, Avocate près la cour d'appel Rue 18 Janvier Grombalia.

Le bien objet de la vente : le bien est un local d'habitat moderne composé d'un salon, 2 chambres à coucher, cuisine salle de bain, un couloir, un séchoir, d'une superficie de 128M2, objet du titre foncier n° 627455 Nabeul, sis Zaouiet Jedidi, gouvernorat de Nabeul.

Prix d'ouverture de bien objet de la vente, estimé par l'expert judiciaire monsieur Taoufik Mansour en vertu de l'ordonnance sur requête n°47075 rendu par monsieur le président du tribunal de première instance de Grombalia le 02/10/2018, le prix est fixé à 120.000.000 cent vingt milles dinars) (Valeur du terrain : 45.000.000 et la valeur du local de l'habitat : 75.000.000.

Le tribunal et l'audience de l'enchère : le lundi correspond au 19 Août 2019 à 9 et suivants à l'arrondissement des vente des biens près le tribunal de première instance de Grombalia.

La visite du bien est autorisée chaque jour.

2019R01863VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

BANQUE DE TUNISIE S.A en la personne de son représentant légal demeurant 2 rue de Turquie Tunis, immatriculée au registre de commerce sous le n°B1105941996, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Farhat Ben Mohamed Ayoub, titulaire de la C.I.N n°04130789 demeurant à Sidi Abdelhamid Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cour de cassation, Boulevard Ibn Badiss Khezama Sousse, Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000

Immeuble saisi :

La totalité du titre foncier n°152164 Sousse, consistant en un lot de terrain situé au cartier Zitouna 2 Kantaoui Akouda d'une superficie de 1005 m² sur lequel est édifié une villa de 734 m² composée d'un sous-sol, rez-de-chaussée et un étage.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Sousse 2 le 20/8/2019 à partir de 9h.

Mise à prix :

Neuf cent quatre vingt quatorze mille deux cent trente dinars (994.230,000 D) après abbatement de 40% de la mise à prix initiale, avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2019S00829VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Compagnie internationale arabe de recouvrement S.A en la personne de son représentant légal, demeurant Avenue Mouhamed Khamess n°60 Tunis, Immatriculée au Registre de Commerce sous le n° D1944200 Tunis, en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monsieur Moncef El Ayeb Titulaire de la CIN n°03919074 demeurant Avenue Habib Bourguiba n°147 Ksour Essef Mahdia.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebàane, Avocat, Boulevard Ibn Badiss Khezama - Sousse. Code T.V.A : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

La totalité de la propriété dénommé "EL MONCEF" Objet du Titre Foncier n°13194 Mahdia sis au cartier Halawin au périmètre urbain El Mnavaa Salakta Ksour Essef Mahdia composé de 2 parcelles.

Parcelle n°1 d'une superficie totale de 150 m² consistant en un appartement d'habitat à l'étage composé.

Parcelle n°02 d'une superficie totale de 14 m² représentant les escaliers d'allé l'appartement.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Mahdia le 21/8/2019 à 9h.

Mise à prix :

Cent quarante cinq mille deux cent dinars (145.200,000D), avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures.

2019S00830VEPA1

Vente par adjudication aux enchères publiques

diminution de 40 %

Avocat

Il sera procédé le jeudi 22/8/2019 à 9h du matin, à la chambre de saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Sousse, à la vente de l'immeuble ci-après et suivant les conditions suivantes :

Le créancier : Banque internationale Arabe de Tunisie, SA, dont le siège social est à Tunis, 70 - 72, Avenue Habib Bourguiba, immatriculée au Registre de Commerce de Tunis sous le n°B187881996, élection domicile au bureau de son avocat Maître Lahmar Youssef sis à la Rue Docteur Calmette - Sousse.

Le débiteur saisi : La société PROMO VIANDE, immatriculée au registre de commerce di tribunal de première instance de Sousse sous le n°B140601999, adresse route principal n°1 numéro 27 Zawiet Sousse - Sousse.

(en sa qualité d'emprunteur).

Caution hypothécaire solidaire propriétaire du titre mis en vente :

Monsieur Chokri Ben Fredj Esassi, demeurant 41 rue Jamel Abdelnasser - Hammam Sousse - Sousse, CIN n°02892498.

Avocat poursuivant : Maître Lahmar Youssef, Avocat à la cour de cassation, sis à la rue du docteur Calmette - Sousse. (MF 342080S).

Le bien immobilier mis en vente : La totalité du titre foncier 38150 Sousse, nommé «RKAYA» composé de la parcelle 680 d'une superficie de 5920 m² situé à Zaouiet Sousse revenant à la caution réelle et solidaire. Selon l'expertise datée du 17/11/2018, il s'agit d'un terrain de forme non droite et polygonale planté des oliviers situé au bord de la RN 12 reliant Sousse à Kairouan dans une zone bénéficiant des services essentiels tel que électricité, gaz, eau potable, assainissement et éclairage public dans une zone à proximité du centre Sousse et limitrove de la route de ceinture Sousse - Monastir. Le terrain se situe dans la zone urbaine de Zaouiet Sousse et inclus dans le plan d'aménagement ratifié, il est constructible et approximatif des complexes universitaires de Sousse tel que la fac des lettres, de droit et l'EPI.

Le terrain se compose de deux parcelles : la première de 274m² à céder au domaine public, la deuxième de 5646 m² exploitable.

Mise à prix après diminution de 40 % : un million sept cent soixante-seize dinars (1.776.000.000 DT), en plus des charges déjà tarifiées par le tribunal, à 2640,490 DT à l'audience précédente, et les charges qui seront tarifiées le jour de la présente adjudication.

La visite de l'immeuble : se fait chaque jour au temps de travail sur rendez vous.

Observation : pour la communication du cahier des charges, contacter le greffe du tribunal de 1 ère Instance de Monastir situé à Sousse ou l'avocat poursuivant. Pour participer aux enchères, il faut déposer au moins le 1/3 du prix indiqué à la trésorerie générale ou présenter un chèque certifié.

2019S00831VEPA1

Vente par adjudication publique

Le 14/8/2019 à 9h du matin et suivant sera procédé à la vente par adjudication l'immeuble ci-après à la chambre des saisies immobilières du tribunal de 1ère instance de Monastir.

La partie poursuivante : La Banque Internationale Arabe de Tunis, société anonyme, inscrite au registre de commerce de Tunis sous le n°B187881996, son matricule fiscal est : 000110F/P/M/000 présentée par son représentant légal, son domicile élu est chez l'Arab Debt Recovery, société inscrite au registre de commerce sous le n°B2449522006, son matricule fiscal est 974893N/A/M/000, demeurant à 5 rue Thalleyrand, 1002 Tunis.

Le débiteur : Mahmoud Ben Salah Ben Mahmoud Ben Amor, sa carte d'identité n°00464825, commerçant, demeurant à rue 9 Avril, Bannene, Gouvernorat de Monastir, en tant que débiteur principal et garant à la société debbech, sans restriction, au nom de son représentant légal, Mohamed Debbéch, sa carte d'identité nationale n°01113896, solidairement entre eux deux avec choix de poursuites.

L'avocat poursuivant : Maître Sahbi Karoui, rue Senghor, immeuble Saltène, Sousse.

Son matricule fiscal : 108.166/P/A/P/000.

L'immeuble mis en vente : Toute la propriété non enregistré, constituant un lot de terrain clôturé de 3 côtés, nord, sud ouest, d'une superficie d'environ 780 m², située à l'endroit connu par la partie parfaite des zones externes de Bannene, dont les frontières : Est Ali Ben Fredj ELaarbi, du sud Mahmoud Ben Amor, de Nord Mohamed Elaaribi, et de l'ouest Mahmoud Ben Frej Elaaribi. L'immeuble consiste en un terrain sur lequel est constitué un local de 2 étages : rez-de-chaussée constitué d'un jardin de devant non couverte constituée des arbres de décoration suivie d'un couloir couvert après une partie couverte constituée d'une salle de couture avec tous ses composants avec un espace d'aération au fond et une partie devant/ouest destiné à l'habitat et bâtis sur une superficie de environ 600 m². Le 1er étage est constitué à partir du couloir du bas, composé d'une superficie couverte composée d'une salle de couture avec tous ses composants et des bureaux avec un espace d'aération au fond bâtis sur une superficie couverte d'environ 580 m².

Mise à prix : (465400 dinars) selon le rapport de l'expert de Mr Kamel Boudokhane.

Visite du local : tous les jours de 9h à 18h.

Participation aux enchères : Toute personne ayant consignées le tiers (1/3) de la mise à prix à la trésorerie générale.

Observation : Pour plus de renseignement, consulter le bureau d'étude de l'avocat poursuivant ou le greffe du tribunal de 1ère instance de Sousse.

2019S00839VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Banque Internationale Arabe de Tunisie, S.A. R.C : B187881996, sise à Tunis 72/70, avenue Habib Bourguiba.

La partie saisie : Samir Ben Amor Sassi, CIN 08758375, agriculteur demeurant à aweyed sdirat nord Bir Ali Ben Khalifa Sfax.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisie :

Les parts indivises soient 7570 m² dans l'immeuble dénommé "Saaïda" objet du TF n°26551 Sfax d'une contenance de 15140 m² sis à aweyed région Guandoul Bir Ali Ben Khalifa Sfax consistant en un terrain rectangulaire complanté récemment par des oliviers de table reparties sur 4 lignes est ouest à chaque ligne 10 oliviers.

L'immeuble consistant en la parcelle n°4 délimité par les bornes n°B8; B9, B10, B11, B12, B8 délimité du coté sud par la parcelle n°25, du coté est par une piste, du coté nord par la parcelle n°1 et 2 et du coté ouest par la parcelle n°5.

Mise à prix : (4.800.000) après la réduction du prix de 40%.

La date et lieu de la vente : le 21/8/2019 à partir de 9h du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Sfax2.

Visite de l'immeuble : se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Sfax2 où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2019X00911VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude de Maître Slim Bouassida

Avocat à la cour de cassation

Avenue Habib Thameur cinquième étage Bureau n°55 Sfax

Il sera procédé à la vente de l'immeuble indiqué ci-dessous au

dernier enchérisseur à la chambre des ventes immobilières du Tribunal de Première Instance de Sfax II et ce, le lundi dix-neuf août deux mille dix neuf (19/8/2019) à neuf heures du matin et heures suivantes.

Créancier saisissant : Salma maalej ayant son domicile élu à l'étude de son avocat Maitre Slim Bouassida sise Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage - Sfax. Matricule fiscal n°441860RAP000.

Le débiteur saisi : Monsieur Chokri Ben Hédi Aboub, sa carte d'Identité nationale n°01301777, demeurant à la Cité Saltania Rue 5003 n°51 Sfax.

Immeuble à vendre :

L'ensemble de l'étage supérieur ouvrant au Sud sis au premier étage édifié sur l'immeuble de ses parents sur lequel a été construit un appartement appartenant à son frère Riadh, son accès se fait au moyen des escaliers communs, il comporte un couloir, une cuisine, une salle d'eau, un hall, une chambre; sa superficie est de 44m² limité au Sud par un passage d'où son accès, à l'Est par Maher Mdallel à l'Ouest par Riadh Essafi et au nord par un voisin, ses murs intérieurs et extérieurs sont construits en brique sont toit est en Delles, son sol est revête de carrelages ordinaires la cuisine et la salle d'eau ne sont pas équipées, les portes et les fenêtres sont en bois, il est équipé par l'électricité et l'eau potable.

Mise à prix après réduction -40% : La mise à prix de l'étage supérieur appartenant au saisi indiqué ci-dessus a été fixée après la réduction de -40% par sept mille neuf cents vingt dinars (7.920.000 d) en sus des frais des enchères qui seront déterminés par le Turbina.

Visite de l'immeuble : Est possible durant tous les jours de la semaine au cours de l'horaire administratif.

N.B. : Pour consulter le cahier des charges, contactez le Greffe du Tribunal de première Instance de Sfax ou l'étude de l'avocat Maître Slim Bouassida avocat à la cour de cassation sis Avenue Habib Thameur Immeuble l'Océan Bleu cinquième étage Bureau n°55 Sfax.

Nul ne peut participer aux enchères que par l'intermédiaire d'un avocat et après avoir consigné le tiers de la mise à prix.

2019X00954VEPA1

Vente immobilière

Maître Hamouda Mezghani

Avocat auprès de la cour de cassation

20 Av Hédi Chaker - Sfax

Poursuivant : Karem Moalla, agriculteur, sis rte Gremda km 0.5, Sfax.

Partie saisie : Mohamed Ben Abdslem Saadallah, industriel, sis rte Taniour km5.5 Markaz Sadalah rue Ali Ibn Ali Taleb Sfax. CIN n°08406201.

Avocat poursuivant : Maître Hamouda Mezghani 20 Av Hadi Cheker Sfax. MF : B581237PA000.

Immeuble objet de la poursuite : Les 2/3 dans l'indivision d'un terrain sis rte Teniour km 4,5 markaz Sadallah de superficie 537 m² mesure du cote ouest ver l'est 22,5 m puis au nord 7,90 m puis au nord 16,50 m puis à l'est 27,25 m puis au nord 17, clôture du cote sud et est et partiellement du nord. Le terrain est limite au sud par rue Kaled Ibno Elwalid, à l'est par un voix de 10 m au nord Manena Sadalah, à l'ouest les héritiers Sadalah. L'immeuble et compose (1) du cote est villa de 2 étage. Le rez-de-chaussée de superficie couverte 122.64 m², compose de salon, chambre, cuisine, sale de bain et escalier. Le 1er étage de superficie couverte 100,42m² compose de 3chambres, halle et sale de bain. (2) le cote ouest du terrain est nue avec quelque arbre (3) du est dépôt couvert par ternite limite pars tôle comporte porte du coté sud et un autre du coté nord.

La mise à prix : 88.000,200 D après déduction de 40%.

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu le lundi 5/8/2019 à 9 h et les heures qui suivent dans la salle d'audience du tribunal de première instance de Sfax affaire n°5318.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2019X00955VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Union Bancaire pour le commerce et l'industrie, Société Anonyme, siège social 139 avenue de la Liberté Tunis et à Sfax rue Abou Kacem Chebbi, inscrite au R.C sous le n°B19321997.

Partie saisie : Zeineb Bent Mohamed Aloui, titulaire de la CIN n°05263642, demeurant à la route Saltnia km 12 Sfax et actuellement à la route Sidi Mansour km 12 Sfax d'après le procès du huissier notaire Abdelhamid Lajmi n° 8967 du 10/6/2019.

Avocat poursuivant : Maître Ben Abdallah Rim, rue Kairouan immeuble les 4 saisons escalier D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité du terrain sis à la route Saltnia km 12 à cité Saadi Sfax à environ 450 m de la route principale, le terrain est d'une superficie totale de 469.75 m², sa longueur du coté Est 25.50 m et du coté ouest 26.00 m, sa largeur de son coté Nord 19.00 m et du sud 17.50m.

Sur le coté sud ouest du terrain se trouve un garage non encore achevé, sa longueur à partir de l'Est vers l'ouest 8 m et sa largeur à partir du nord vers le sud est 4.30 m, son toit est en hourdies, ses murs sont en briques et non encore couvert de couches de mortier.

La totalité du terrain est limité de l'Est par une entrée de 4 m de largeur, d'où son accès du coté sud et aussi par Belguesem Akli, de l'ouest par Saadawi Ibrahim, du nord par Hintati et du sud par un autre voisin.

La mise à prix : 36.700.000 D frais en sus

Date et lieu de la vente : l'adjudication aura lieu lundi le 19/8/2019 à 9 h et les heures qui suivent à la chambre des criés du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Kacem Chebbi Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2019X00959VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Ben Abdallah Rim

Rue Kairouan immeuble les 4 saisons Sfax

M.F : 000 PA 808008W

Poursuivant : Banque Internationale Arabe de Tunisie, société anonyme, siège social 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, inscrite au R.C sous le n°B187881996 et à Sfax en sa succursale

Partie saisie : Houcemeddine Ben Jamil Hsaiiri, gérant de société, titulaire de la CIN 08770258, demeurant à la route Mahdia rue Mohamed Ali Hammi n°13 Sakiet Daiir Sfax

Avocat poursuivant : Maître Rim Ben Abdallah sis à la rue Kairouan immeuble les 4 saisons bloc D 1er étage Sfax.

Immeuble objet de la poursuite :

La totalité de l'immeuble sis à Sfax dans une zone industrielle à la route Mahdia km 12 objet du titre foncier n° 35843 Sfax nommé «mostakbal», d'une superficie totale de 4116 m² sur lequel est édifié 3 ateliers ouvrant sur l'Est et donnant sur une rue de 10 m de largeur d'où son accès. Les 3 ateliers loués à autrui, sont juxtaposées, et exploitées dans la fabrication métallique. Elles sont décrites comme suit :

- Le 1er atelier se situe du coté sud, clôturé des 4 cotés, d'une superficie totale de 1055 m² y compris l'épaisseur des murs, dedans on y trouve 23 fenêtres, un espace couvert du coté ouest d'une superficie de 105 m² avec une vestiaire pour les ouvriers, une salle d'eau équipée et 2 dépôts, son sol est en ciment, le toit est en zinc

- Le 2ème atelier est au centre de l'immeuble, clôturé des 4 cotés, d'une superficie totale de 1172 m² y compris l'épaisseur des murs, en entrant par sa porte principale du coté Est, on trouve un espace non couvert d'une superficie de 235.85 m² avec un poteau et un générateur électrique, une administration avec 2 bureaux, une salle d'eau, une toilette et une grande porte d'où l'accès à l'atelier

- Le 3ème atelier se situe du coté nord, d'une superficie de 1185 m² y compris l'épaisseur des murs, il a un sol en ciment, un toit en fer bien éclairé et 19 fenêtres pour la ventilation et l'éclairage. Lorsqu'on y accédé on trouve un espace non couvert d'une superficie de 76 m² et du coté nord une administration d'une superficie de 60 m² contenant 2 bureaux, une kitchenette, une salle d'eau équipée et un petit espace non couvert sur la limite nord. Du coté ouest de l'espace et devant rentré principale, on trouve une grande porte en fer d'où l'accès à l'atelier. Dans le coin nord Est de l'atelier tout prés de sa porte se trouve une administration contenant 2 bureaux d'une superficie de 73.5 m², au dessus d'eux il existe 2 autres bureaux ayant la même superficie.

L'état de la construction est au dessus de la moyenne. Elle est équipée d'eau potable, d'électricité et de ligne téléphonique

La totalité de la propriété est limitée de l'Est par un chemin de terre d'où son accès, de l'ouest par société TAP TUNISIE, du sud par un voisin et du nord par société SOSTEM.

La mise à prix : 1.352.190.000D frais en sus.

Date et lieu de la vente : L'adjudication aura lieu lundi le 19/8/2019 à 9 h et les heures qui suivent dans la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Aboukacem Chebbi Sfax.

La visite du local : peut s'effectuer chaque jour dans les heures de travail.

2019X00960VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le créancier saisissant : Toufeha Bent Eliffa Choukriya C.I.N n°03081143 demeurant Karia Sidi Ich Gafsa.

Le débiteur saisi : El Bachir Ben Hmidette Ben Abdalah Chokri retraité C.I.N n°03081143 demeurant Karia Sidi Ich Gafsa.

L'avocat poursuivante : de Maître Zarouani Chawki Avocat Rue Farhat Hached Gafsa Tel : 76220991.

L'immeuble à vendre : Il s'agit d'un terrain à usage agricole objet du titre foncier n°20322 Gafsa dénommé "HOUDA" d'une surface totale de 7 h 29 a 10 ca situé à Awled El Hadj Sidi Ich Gafsa.

Mise à prix : Suite au jugement Préparatif déclarée le 24/6/2019 procès n°561 et qui a reporter le

procès au 15/8/2019 et démunie la mise à prix de 40 % de la mise prix principale.

La nouvelle mise à prix est dix-neuf mille deux cent douze dinars 270 milimes (19.212.270 D) avec le frais de justice deux mille soixante quatre dinars 935 millimes (2.064.935 D) et les honoraires d'avocat deux mille dinars (2.000.000 D) total vingt trois milles deux cent soixante dix-sept dinars 205 millimes (23.277.205 D) et le frais complémentaire et les frais de justice qui vont être déclaré par le tribunal le jour de l'adjudication.

Date et lieu de la vente : les enchères auront lieu à la chambre des ventes Immobilière auprès du tribunal de première instance de Gafsa le lundi 15 Août 2019 (15/8/2019) à neuf heures du matin.

Il est permis de visiter les lieux tous les jours.

Pour tout renseignements, il est possible de s'adresser au greffe du tribunal de première instance de Gafsa ou un cahier des charges a été dépose ou à l'étude de Maître Zarouani Chawki Avocat Rue Farhat Hached Gafsa.

Les étrangers ne peuvent participer aux enchères qu'après avoir obtenu l'autorisation de Mr le gouverneur de Gafsa.

2019D00073VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le mercredi 21/8/2019 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Monastir à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant : Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir. MF : 646195 Q

Le poursuivant : La Banque de l'Habitat (S.A) représentée par son Président Directeur Général, ayant son siège social Avenue Mohamed V Tunis MF : 24588 W/P/M/000

Contre : Walid Ben Hédi Ben Rhim, employé, Titulaire de la C I N 06791347 demeurant à la route sidi Fadhline Teboulba Gouvernorat de Monastir

Immeuble mis en adjudication : L'immeuble nommé "Walid" du litre foncier n°102657 Monastir composé de deux parcelles dont la superficie totale de 220 m² consistant dune maison à usage d'habitation composé de trois chambres à coucher, cuisine et salle de bain sis à route Sidi Fadhline Teboulba Gouvernorat de Monastir.

Les charges : Une hypothèque volontaire à hauteur de 70.000.000 inscrite le 4/4/2018 (Vol 2/18 n°1716) au profit de la Banque Tunisie Saoudie.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 187.000.000 DT outre les frais de poursuite.

Visite de l'immeuble : Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier de charge déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Monastir ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné 'une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2019P00289VEPA1

Vente aux enchères publiques

Il sera procédé à la vente par adjudication aux enchères publiques de l'immeuble ci-dessous mentionné le mercredi 21/8/2019 à l'audience des criées du tribunal de 1ère instance de Mahdia à 9h du matin dans son prétoire habituel.

L'Avocat poursuivant : Maître Ahmed Laouiti Place Leader Cité Trabelsia Monastir. MF : 646195 Q/P/M 000

Le poursuivant : La Banque de l'Habitat (S.A) représentée par son Président Directeur Général ayant son siège social Avenue Mohamed V Tunis MF : 24588 W/P/M/000

Contre : Nejmeddine Ben Brahim Bouhaleb, Ouvrier Titulaire de la C I N 0391709 demeurant à Mansoura Melloulech 5114 Echabba Gouvernorat Mahdia

Immeubles mis en adjudication :

La Totalité de l'immeuble nommé "Elaiba" du titre foncier n°18396 Mahdia composé du parcelle n°12 objet du titre 125 Mahdia dont la superficie totale de 113 m² sise à Echabba Mahdia consistant en une terre à usage d'habitation.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à 37.100.000DT outre les frais de poursuite.

Visite de l'immeuble : Chaque jour, et pour plus d'information consulter le cahier de charge déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Mahdia ou à l'étude de l'avocat poursuivant.

Participation aux enchères : Se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir consigné le 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2019P00290VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Apres déduction de 40%

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana

Tel : 71.709.778 - 71.709.776

Fax : 71.709.742

MF : 509782P/A/P/000

Partie poursuivante : Banque de l'Habitat (BH) dûment représentée par son Président Directeur Général dont le siège social est à Tunis, 18 Avenue Mohamed IV domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

Les parties saisies :

1- Mohamed Ben Mohamed El Menekbi, commerçant, titulaire de la CIN n°02273304, demeurant à la place 7 Novembre Béja Ville Béja, RC n°A180592003 Béja MF n°839746 W. (en sa qualité de débiteur principal)

2- Yasmina Ben Achour, titulaire de la CIN 02231143, demeurant à n°4 Rue El Amal Sidi Bousaid, Tunis (en sa qualité de caution réelle hypothécaire du débiteur principal).

L'immeuble saisi : La totalité de l'immeuble revenant à titre de propriété à la caution réelle Yasmina Ben Achour objet au TF n°7240 Béja dénommé «Yasmine 42» sis à Béja d'une superficie totale de 489 m² qui consiste en une maison sis à une impasse donnant sur la rue Abou El Kasem Echébbi cité Erraouada Béja Sud, constituée d'un salon, un séjour, une salle à manger, 3 chambres, une cuisine, une salle de bain et toilette, une véranda couverte. Le revêtement est en marbre d'Italie. La dite habitation est équipée de tous les commodités : Eau, électricité, ONAS.

Les charges : Que le dit titre n'est grevé d'aucune charge autres que :

1- Une hypothèque volontaire à hauteur de 30.000,000D inscrite le 31/12/2003 au profit de la BIAT.

2- Une hypothèque volontaire à hauteur de 5.000,000D inscrite le 31/12/2003 au profit de la BIAT.

3- Une hypothèque volontaire à hauteur de 50.000,000D inscrite le 20/10/2004 au profit de la BIAT.

4- Une hypothèque volontaire à hauteur de 75.000,000D inscrite le 30/11/2004 au profit de la BH.

5- Une hypothèque volontaire à hauteur de 7.000,000D inscrite le 4/8/2005 au profit de la BIAT.

6- Une hypothèque volontaire à hauteur de 85.000,000D inscrite le 02/9/2005 au profit de la BNA.

7- Une hypothèque volontaire à hauteur de 20.000,000D inscrite le 3/4/2006 au profit de la BNA.

8- Une hypothèque volontaire à hauteur de 4.000,000D inscrite le 7/4/2006 au profit de la BNA.

9- Un commandement valant saisie immobilière inscrit le 31/3/2014 au profit de la BIAT.

10- Un commandement valant saisie immobilière inscrit le 17/10/2017 au profit de la BIAT.

11- Un commandement valant saisie immobilière inscrit le 16/4/2019 au profit du saisissant.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (293.833,800 D).

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu le jeudi 15/8/2019 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Béja.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation; préalable du gouverneur.

- La visite de l'immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Béja.

2019402629VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Apres déduction de 40%

Etude Maître Younes Hached

Avocat auprès de la cour de cassation

38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana

Tel : 71.709.778 -71.709.776

Fax : 71.709.742

MF : 509782P/A/P/000

Partie poursuivante : Société de l'investissement moderne SICAR représentée par son Président Directeur Général dont le siège social est à 67 Rue Alain Savary - Cité jardins II - Bloc B 3ème étage 1002 Tunis Belvédère domiciliée au cabinet de son avocat Maître Younes Hached sis à 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

Avocat poursuivant : Maître Younes Hached 38 Avenue Mouaouia Ibn Abi Sofiane, 2ème Etage, Menzah 8, Ariana.

La partie saisie : 1- SOCIETE TUNISIENNE DE TANNERIE (الشركة التونسية للدباغة) sis à la rue 15 octobre 1961 n°4 el Wardia, Tunis. MF : 0025484S

2- Mohamed Nabil Boudeya, titulaire de la CIN n°0759536 sis à avenue Khaiereddine Bacha n°13 Radés et à 23 avenue de Londres Tunis.

L'immeuble saisi : La totalité des parts indivises revenant à titre de propriété à Mohamed Nabil Boudeya soit 152 m² dans l'immeuble objet du TF n°20808 Ben Arous dénommé «Claudia 1» d'une superficie totale de 456 m² sis à Radés et faisant l'angle de la rue Stéphane Bichon et la rue de la République.

Les parts indivises consistent en une partie de l'immeuble faisant l'angle de l'avenue Khaiereddine Bacha et la rue

20 Mars cité Mohamed Ali Radés, qui consiste en un terrain sur lequel est édifié une villa de 2étages.

Le RDC : se compose d'une véranda, un salon, une chambre, WC, une cuisine et des escaliers qui mènent au 1er étage.

Le RDC se compose aussi d'un parking de 26 m² une cuisine et une salle d'eau externes, un garage, une salle de lavage.

Le 1er étage est composé d'un couloir, 4 chambres, une salle de bain, un hall, un balcon qui occupe toute la façade du 1er étage.

Le 1er étage est d'une superficie totale de 163 m².

Les charges : Le titre est grevé des charges suivantes :

- Une saisie conservatoire à hauteur de (499.047,033 D) inscrite le 02/02/2018 au profit de la Société de l'investissement moderne SICAR

- Commandement valant saisie immobilière inscrit le 21/11/2018 au profit de saisissant.

Mise à prix : La mise à prix est fixée à (112.158,459 Dt)

Date et lieu de la vente : La vente aura lieu jeudi le 22/8/2019 à 9H et suivant à la chambre des criées au tribunal de première instance de Ben Arous.

- La participation aux enchères ne peut se faire que par le biais d'un avocat et sur consignation du tiers du montant de la mise à prix et pour les étrangers il faut obtenir l'autorisation préalable du gouverneur.

- La visite de l'Immeuble peut se faire durant la semaine.

Pour de plus amples renseignements contacter l'avocat poursuivant ou le tribunal de première instance de Ben Arous.

2019402630VEPA1

Vente aux enchères publiques

Créancier saisissant : Ajmi Sbiha, titulaire de la CIN n°03824545 délivré le 18/10/2016, demeurant à Tunis.

Le débiteur saisi : Société Internationale de Commerce, en personne de son représentant légal, société à responsabilité limitée, dont le numéro de registre de commerce est B0848982011, ayant son domicile a Dhniba Jdaida

Avocate poursuivante : Maître Gafsi Nadia, l'avocate prés de la cour de cassation dont l'étude sise 31 bis rue Asdrubal, Lafayette Tunis (MF : 968896D/A/P/000)

Désignation de l'immeuble : l'immeuble consistant en une nouvelle construction d'une superficie de 247.5 mètre carré située dans la zone agricole de la nouvelle Jdaida sur la route principale liant Tebourba et Jdaida.

La dite construction est limitée au sud par la construction et le terrain agricole de Aroussi Ben kmicha et à l'Ouest la propriété de Hsan Ferjani et du Nord la route liant la ville de Jdaida et Tbourba.

La construction objet de l'adjudication est composée de 2 bureaux et une salle d'eau ayant un accès secondaire menant à 2 dépôts ainsi qu'une superficie dont le sol est revêtu de carrelages, toute la construction est vêtu d'un toit de plancher en corps creux, ses murs intérieurs et extérieurs sont construits en briques rouges, il est équipé par l'électricité et par l'eau potable, la façade de la construction est du coté Est d'un hauteur de 3 mètres et composé de 2 portails en fer.

Mise à prix : Cent deux milles quatre cents cinquante dinars (102.450.000 dt) en sus des frais légaux et les honoraires de l'avocat qui seront fixés le jour de l'adjudication

Date de l'adjudication : le jeudi 15 Août deux milles dix neuf 15/8/2019, à partir de 9 heures du matin à la salle du criées au tribunal de 1ère instance de la Manouba.

La visite de l'immeuble : tous les intéressés pourraient visiter l'immeuble chaque jour durant les heures de travail et pour plus d'information prière contacter l'Etude du Maître Nadia Gafsi, l'Avocate, sus au 31 bis rue Asdrubal, Lafayette la chargée du suivi ou consulter le cahier des charges déposé au greffe du tribunal de 1ère instance de Manouba.

Participation aux enchères publiques : se fait par l'intermédiaire d'un avocat après avoir cosigné 1/3 de la mise à prix ou avoir produit un chèque certifié ou donné une garantie bancaire irrévocable du même montant.

2019402642VEPA1

Avis aux créanciers

Avis

Par décision de Monsieur le juge chargé de distribution des fonds et de classement des degrés des créanciers à la date du 02.7.2019, il y a eu ouverture des procédures de distribution du montant parvenu de la vente du bien saisi du débiteur le nommé Mokhtar Ousji, sis 24 Rue d'Italie - Tunis, suite à la requête de distribution formée par Maître Sourour Oueslati pour le compte du nommé Ali Dababi.

Après dépôt du montant à la trésorerie régionale de Ben Arous, le 30.4.2019 selon quittance de dépôt n°M003570 et certificat de dépôt n°1900265 le 31.5.2019.

Chaque créancier désireux de participer à la distribution du montant doit présenter durant les 30 jours pour publier cette annonce au journal

officiel des justificatifs de ses dettes par l'intermédiaire d'un avocat au greffe du tribunal, dans le cas contraire il y aura déchéance de son droit à cette participation.

2019R01861VEPA2

Ouverture des procédures de règlement Judiciaire

Société Industrielle de confection GARA "SICOG" - SARL

Rue corniche 5121 Rejiche Mahdia

IU : 034631 L

En vertu de la décision de Monsieur le président du tribunal de 1ère instance Mahdia du 27/9/2017, il a été décidé l'ouverture des procédures de règlement judiciaire et ouverture d'une période de contrôle de neuf mois, la nomination de Mr Makram Ben Abderrahmen, Administrateur Judiciaire pour étudier la réalité de la situation économique, financier et social de l'établissement et faire les procédure nécessaire selon l'article 442 du code de commerce sous contrôle du juge commissaire.

Interdire pendant la période de contrôle le règlement des dettes antérieures de cette résolution ni la cession des actifs immobilisés ou l'hypothèque, uniquement après autorisation du tribunal.

Tous les créanciers sont appelés à inscrire leurs créances auprès de l'administrateur judiciaire dans un délai de 30 jours à partir de la date de parution de cette annonce sur l'adresse suivante Rue Ibn Arafa Jemmel 5020 Imm Essalem, Tel : 73 484 500.

2019S00826VEPA2

République Tunisienne

Ministère de la Justice Tribunal de 1ère instance de Sousse

Affaire n°206 de distribution des deniers

Distribution de deniers

(Selon article 467 et 468 du code du CPCC)

Par décision du juge de distribution de deniers auprès du tribunal de 1ère instance de Sousse en date du 5/7/2019 suite aux procédures de distribution des montants des deniers selon degrés et à la requête faite pour le compte de Mrs Abdeltif El Hadj Ammar et Ali Timoumi et Abdelmajid Kerich et Chamseddine Souguir et Nacer Ben Othmen et Jamel ben Hadj et Abdelhamid Ben Nasser et Khlifa Hamdi et Béchir Touil, demeurant à Sousse et qui sont représentés par son représentant légal le maître Mourad Bouzaiene Avocate dont son bureau sis à Av. 3 Août Trocadéro Sousse, et après consignation du montant à la caisse des dépôts et consignations, le 26/7/2017 Quittance n° M054494.

Il a été décidé l'ouverture de la distribution du montant suite à la vente des mobiliers appartenant à la Société Mutuelle de Base des Services Agricole «COT» dont son siège sis à Avenue Hédi Nouira Route de Monastir Sousse selon PV de vente n°054494 élaborer par l'huissier notaire Wissem Chantou en date du 26/7/2017.

Ainsi tout créancier qui envisage de participer à la répartition du montant doit présenter, dans un délai de 30 jours à partir de la date de la publication de cet avis au JORT tous les documents justifiants sa créance par l'intermédiaire de l'office d'un avocat auprès du greffe du tribunal à défaut de forclusion.

2019S00832VEPA2

Remplacement d'administrateur judiciaire

SOCIETE IMPRIMERIE EL HILEL

Ksar Hilel Monastir

RC : B110045199

MF : S0022514

IM CNSS : 66708-69

En vertu d'une décision rendue par Monsieur le président du tribunal de première instance de MonastIr en date du 8/7/2019, il a été décidé de remplacer Mr Makrem Ben Abderrahmene administrateur Judiciaire de la société IMPRIMERIE EL HILEL A KSAR HELAL par l'administrateur Judiciaire Mr Belgacem Ben Khaled.

2019S00834VEPA2

Jugement de Faillite

Société de «AJIDOO»

Société anonyme

Capital : 500.000.000 dt

MF : 115543V/AM000

En vertu du jugement numéro 890 rendu par le tribunal de première instance de Tunis le 3/7/2019 la société AJIDOO dont le siège social : Bureau n°4 1er étage appartement smargand rue Lac majour les Berges de Lac 1053 ; Registre de commerce n°B24139112009 a été déclarée en faillite.

Ainsi il a été désigné Monsieur Mokhless Ben Youssef syndic de faillite de la société de AJIDOO et le juge Monsieur Anis Zmit en tant que juge commissaire.

Conformément aux dispositions du Code de Commerce, il appartient aux créanciers de présenter leurs titres de créances et leurs bordereaux indicatifs au syndic de faillite Monsieur Mokhless Ben Youssef sis à 55 Rue Kheireddine Bacha 2ème étage A2 Montplaisir - Tunis et ce dans un délai de 30 jours de la date de l'apparition du présent avis sur le Journal Officiel de la République Tunisienne.

2019402628VEPA2

Jugement de première instance

Société al-ikhlas

Siège social : Avenue Habib Bourguiba - Slimen

R.C : B195841997

M.F : 0004958 R

En vertu du jugement de première instance dans l'affaire numéro 252 rendu par le tribunal de première instance de Grombalia le 24/6/2019, son copie légale est date du 4/7/2019

L'institution de tribunal réuni dans la chambre consultative a décidé : qu'en application de la loi 36 année 2016 date du 29/4/2016 relatif au sauvetage des entreprises en difficultés économiques il a été décide a titre de première instance :

1. L'acceptation de l'offre présenté par la société magasin général et la cession total de la société commercial al - ikhlas en faveur du magasin général pour un montant de deux cents quarante milles dinars (240.000.000)

2. Autoriser le contrôleur de justice Mr Aifa Badreddine pour :

- Informer la présentatrice de l'offre dans les délais légaux, finaliser la procédure de la cession dans les brefs des délais, aux maximum un moi a partir de la date de l'annonce de jugement, la cession ne se fera qu'âpres le payement total du prix de la cession dans les délais légaux et finaliser toute la procédure conformément a l'article 463 cc relatif à la loi 36 année 2016

- Distribuer le montant requis de la vente entre les créanciers dans moi après son payement a l'amiable en respectant l'article 464 cc et les privilèges des créanciers selon leurs classification et selon l'article 569 du dit code, s'il n'y a pas lieu de compromis en déposant le montant auprès de la caisse des dépôts pour qu'il soit distribuer a. la demande du plus vigilant d'eux selon l'article 464 cc, préserver leurs droit pour retourne contre l'autrui que l'entreprise pour ce qu'il reste de leurs dette, rédiger un rapport écrit pour tous ces travaux et le présenter à son excellence le juge administrateurs dans un délai de trois mois et informer la commission de suivi des entreprises économiques et le procureur du présent jugement.

3. Autoriser l'immatriculation du présent jugement aux registre des entreprises et la commission de suivi des entreprises économiques pat les mayens du secrétariat du tribunal, le publier aux journal officiel de la république tunisienne et toute autre moyen autoriser pat son excellence le juge administrateur set ce dans un délai de 20 jours de son apparition.

4. Les frais légaux son à la charge de l'entreprise.

2019402634VEPA2

Ordonnance sur requête

Nomination d'un liquidateur

De la succession du défunt DORA TOUNSI

En vertu de l'ordonnance sur requête n°34671 émanant du tribunal de première instance de Tunis le 15/5/2019 il a été décidé la nomination de Mr Ben Amor Abdelhakim en qualité de liquidateur de la succession du défunt Dora Tounsi pour l'inventorier, l'administrer et deviser entre les héritiers chacun selon sa quote-part et la nomination de Mme Wafa Ben Naser juge-commissaire.

Il appartient aux créanciers de présenter dans un délai de 15 jours à partir de cette publication (pour les créanciers domiciliés hors du territoire tunisien ce délai est augmenté de 30 jours) leurs dettes au liquidateur, soit directement contre décharge à son bureau sis au 19, rue de Libye 4ème Etage Lafayette Tunis, soit par lettre recommandée avec accusé de réception à même adresse.

2019402640VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convention à l'assemblée générale ordinaire

Société l'ARCHEVECHE

Siège social : club Elyssa Parc-Sidi Bou Saïd Tunis 2026

Matricule fiscal : 1005248/D/M/000

Affiliation CNSS : 311463-93

Les actionnaires de la société l'ARCHEVECHE sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire au siège de la société ci-dessus mentionné le jeudi 15 Août 2019 à 11h à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1- Approbation des procédures d'invitation à l'assemblée générale ordinaire pour l'année 2019

2- Lecture et approbation du rapport de gestion relatif à l'exercice dos le 31 décembre 2018

3- Lecture des rapports général et spéciale du commissaire aux comptes au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2018

4- Approbation des états financiers arrêtés au 31 décembre 2018

5-Approbation de la convention pour se conformer aux dispositions de l'article 200 du code des sociétés commerciales.

6- Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2018

7- Fixation des jetons de présence

8- Renouvellement et Nominations des membres des conseils d'administration

9- Délégation des pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

10- Renouvellement du mandat du commissaire au compte pour les exercices 2019-2020-2021

11- Quitus aux administrateurs.

2019T01101SANB3

Convention à l'assemblée générale extraordinaire

Société l'ARCHEVECHE

Siège social : club Elyssa Parc - Sidi Bou Said Tunis 2026

Matricule fiscal : 1005248/D/M/000

Affiliation CNSS : 311463-93

Les actionnaires de la société l'ARCHEVECHE sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire au siège de la société ci-dessus mentionné le jeudi 15 août 2019 à 12h 30 à l'effet de délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1- Approbation des procédures d'Invitation à l'assemblée générale extra ordinaire pour l'année 2019.

2- Examiner la situation financière de la société pour se conformer aux dispositions de l'article 388 du code des sociétés commerciales.

3- Approbation de la convention du compte courant des actionnaires.

4- Réduction du capital sociale des 900 mille dinars aux 675 mille dinars.

2019T01102SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire annuelle

BAXEL TUNISIE S.A

Société anonyme

Au capital de 900.000 DT

Siège social : 20 rue des Entrepreneurs La Charguia II Ariana

Identifiant Unique : 1267372 L/A/M/000

Les actionnaires de la société «BAXEL TUNISIE» sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire annuelle qui se tiendra le mercredi 14 août 2019 à 11 H du matin au siège social, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Lecture et approbation du rapport du Conseil d'administration sur la gestion de l'exercice clos au 31/12/2018

- Lecture du rapport général et spécial du commissaire aux comptes de l'exercice 2018

- Approbation des conventions réglementées conformément aux articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

- Approbation des états financiers de l'exercice 2018

- Affectation des résultats de l'exercice 2018

- Quitus aux membres du conseil d'administration

- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

2019R01848SANB3

COMPTOIR TUNISIEN DE BATIMENT

COTUB

SA au capital de 18 000 000 Dinars

Siège social : Route de Tunis Km 0.5 Sfax

Registre de commerce N° : B177791996

MF : 0003755C

Messieurs les actionnaires du Comptoir Tunisien de Bâtiment (CO.TU.B) sont priés d'assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 23 Août 2019 à 10 heures au siège administratif de la Société sis à route de Gabès Km 0,5 (rue Ali Ben Khlifa) - Sfax à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification de la tenue tardive de l'assemblée générale ordinaire

2. Lecture du rapport du conseil d'administration sur la gestion de l'exercice 2018,

3. Lecture du rapport général et du rapport spécial des commissaires aux comptes relatifs à l'exercice 2018,

4. Approbation du rapport du conseil d'administration et des états financiers de l'exercice 2018,

5. Quitus à donner aux administrateurs,

6. Approbation des conventions règlementées prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales,

7. Affectation du résultat de l'exercice 2018,

8. Désignation de co-commissaires aux comptes pour les années 2019-2020-2021

9. Détermination des bénéficiaires effectifs par application du décret 2019-54

10. Questions diverses.

Les documents relatifs à la dite assemblée sont mis à la disposition de tous les actionnaires au siège de la société durant le délai légal.

2019R01855SANB3

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire

Sté Bricorama

S.A au capital de 10 000 000 DT

Siège social : 16 KM Route Bizerte Kalaat Andalous 2022

RC : B0125402007

MF : 0999538D

Messieurs les actionnaires de la société BRICORAMA sont convoqués à l'assemblée générale extraordinaire qui aura lieu mercredi le 28 août 2019 à 10H du matin au siège social de la société Immobilière Gammarth size à Immeuble EL Karama Holding, rue du Lac Annecy, Passage du Lac pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Changement du siège social de la société,

2- Désignation d'un nouveau membre du conseil d'administration,

3- Pouvoirs.

2019R01859SANB3

Convocation

Société TAGGIST S.A

Adresse : 12 Av Touhami Negra Kairouan

MF : 1136136/Y

Avis à tous les associés, ils sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se réunira au bureau de liquidateur au 12 Av Touhami Negra Kairouan le mardi 3 septembre 2019 à 11 heures du matin pour débattre de l'ordre du jour suivant :

- Examen du rapport d'avancement des travaux de liquidation

- Examen et approbation des états financiers des exercices 2013 à 2018

- Approbation du bilan de liquidation au 31 mai 2019

- Quitus au liquidateur.

Nous mettons les documents relatifs à l'AG à la disposition des associés 10 jours avant la date de l'AG.

2019S00828SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Du 20 août 2019

Société la Tunisienne de Transport Routier International

Société anonyme

Au capital social de 1794000 DT

Siège social : 18 Rue Hamadi Jaziri 1002 Tunis

Matricule fiscal : 306876TAM000

Les actionnaires de la société la Tunisienne de Transport Routier International TTRI SA sont invités à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 20/8/2019 à 11 Heures au siège de la société sis au 18 rue Hamadi Jaziri Tunis à l'effet de délibérer sur les points à l'ordre du jour suivant :

- Lecture des états financiers et du rapport d'activité du conseil d'administration relatif à l'exercice 2016

- Lecture des rapports général et spécial du commissaire aux comptes exercice 2016.

- Approbation s'il y a lieu, des états financiers et du rapport d'activités du conseil d'administration

- Examen des conventions visées à l'article 200 et suivants et de l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales;

- Affectation du résultat de l'exercice 2016.

- Quitus aux administrateurs

- Questions diverses.

2019402635SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Immobilière Tuniso-séoudienne

Société anonyme

S.A au capital de : 15.600.000 dinars

Siège social : Centre Urbain Nord - Rue Mahmoud Shili International City Center

(tour des bureaux) - 1082 Tunis

Registre Nationale des entreprises 031459E

Matricule Fiscal : 031459 EPM 000

Messieurs les actionnaires de la Société Immobilière Tuniso-Séoudienne sont convoqués en assemblée générale ordinaire qui se tiendra lundi 26 août 2019 à 8h du matin à la maison de l'Entreprise, sis à l'avenue principale du Lac, Les Berges du Lac - 1053 Tunis, en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Lecture des rapports d'activité de la société et du groupe relatifs aux exercices 2016 et 2017,

2- Lecture des rapports des commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels et consolidés des exercices 2016 et 2017,

3- Approbation des rapports annuels d'activité et des états financiers individuels et consolidés relatifs aux exercices 2016 et 2017,

4- Approbation des conventions visées par les articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales,

5- Quitus aux Administrateurs pour leur gestion concernant les exercices 2016 et 2017.

6- Affectation des résultats des exercices 2016 et 2017,

7- Fixation du montant des Jetons de présence aux membres du Conseil d'Administration,

8- Désignation d'un Co-commissaire aux comptes pour les exercices 2018-2019-2020,

9- Délégations.

Tous les documents afférents à cette assemblée générale ordinaire sont tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société, durant le délai légal.

2019402637SANB3

Société MEDITERRANEENE DE TOURISME

SA au capital social de : 7.200.000DT

Zone Urbain Nord Bureau n°4 Bureau 1 Tunis

MF : D0381744P

RC : B111502003

CNSS : 207758-81

Messieurs les actionnaires de la Société Méditerranéenne de Tourisme SA sont convoqués en assemblée générale ordinaire le mercredi 14/8/2019 à 8 heures à l'hôtel Chich khan à Hammamet à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Lecture des rapports du commissaire aux comptes de l'exercice 2017

2. Examen et approbation des états financiers de l'exercice 2017

3. Approbation du rapport du Conseil d'Administration de l'exercice 2017

4. Approbation des conventions couvertes par l'article 200 du code des sociétés

5. Quitus aux administrateurs pour l'exercice 2017

6. Affectation des résultats de l'exercice 2017

7. Fixation des jetons de présence

8. Nomination de commissaire aux comptes

9. Questions diverses.

Messieurs les actionnaires de la Société Méditerranéenne de Tourisme SA sont convoqués en assemblée générale extraordinaire le mercredi 14/8/2019 à 9 heures à l'hôtel Chich Khan à Hammamet à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Application des dispositions de l'article 338 du code des sociétés commerciales.

2. Questions diverses.

2019402646SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

LAFIMED SA

Capital social : 100 000,00 Dollars

Siège social : Bureau B1 Résidence El Mouna Rue Lac Mâlaren, Les Berges du Lac, Tunis

Le conseil d'administration de la société LAFIMED TUNISIE convoque l'ensemble des actionnaires pour l'assemblée générale ordinaire qui aura lieu le 7/8/2019 à 10 heures au siège social de la société Bureau B1 Résidence El Mouna Rue Lac Mâlaren, Les Berges du Lac, Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Examen et approbation des rapports de gestion des exercices 2015, 2016, et 2017.

- Approbations des états financiers des exercices 2015, 2016, et 2017.

- Nomination de nouveaux administrateurs pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

- Nominations d'un commissaire aux comptes pour les exercices 2018, 2019 et 2020.

- Questions diverses.

2019402647SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

CAVE VITICOLE BOUARGOUB

Société Mutuelle de Base

Route de Sousse Km 47 Bouargoub 8040

RC : C1611998

MF : 9482X/A/M/000

CNSS : 16216-17

La Cave Viticole Bou-Argoub "Société Mutuelle de Base" invite tous les Adhérents à assister à l'assemblée générale ordinaire de la Société pour l'Année 2018.

L'assemblée aura lieu le jeudi 8 août 2019 à 9H du matin au siège Sociale de la Cave, route de Sousse Km47 Bou-Argoub pour délibérer sur l'ordre de jour suivant :

1. Lecture du rapport moral de la Société et le Groupe pour l'exercice 2018.

2. Lecture du rapport financier de la Société et le Groupe pour l'exercice 2018.

3. Lecture des rapports de commissaire aux comptes pour l'exercice 2018.

4. Approbation des opérations spéciales avec les membres du Conseil d'Administration et certains adhérents.

5. Discussion et débat.

6. Approbation des rapports et des comptes de la Société et le Groupe pour l'exercice de l'année 2018 et affectation des résultats.

7. Quitus aux membres du conseil d'Administration

8. Désignation du commissaire aux comptes

9. Approbation des nouveaux adhérents, des renonciations et retraits des adhérents.

10. Mise à jour de la liste des adhérents.

Remarque :

- Cette convocation est considérée comme une invitation personnelle à tous les adhérents.

- La cave Viticole Bou-Argoub met à la disposition des adhérents les rapports de l'assemblée générale avant 8 jours de la date de l'assemblée générale de l'année 2018.

- L'adhérent ayant un empêchement peut donner un mandat certifié pour le représenter à l'assemblée générale suivant l'article 18 du statut de la CVBA.

2019R01851SODB3

DIVERS

Avis au public

Perte de titre de propriété

M. Mohamed Ben Mnaouar Ben Arbi Rezgui, de nationalité tunisienne, né le 26.3.1948, titulaire de la carte d'identité nationale n°07292228, domicilié Rue Chouhada Douar Hicher - Gouvernorat de La Manouha annonce que titres de Propriété n°17/1327 et n°17/1328 en date du 22.12.2014 ont été perdus objet de titre foncier n°17248- La Manouba.

2019T01106DIVD2

Perte de titre de propriété

Mme. Fatma Bent Mnaouar Ben Amor Rezgui, de nationalité tunisienne née le 18.6.1949 à Béja, titulaire de la carte d'identité nationale n°02219551, domiciliée Rue Chouhada Douar Hicher - Gouvernorat de La Manouba annonce que ses titre de propriété n°17/1327 et n°17/1328 en date du 22.12.2014 ont été Perdus objet de titre foncier n°17248 - La Manouba.

2019T01107DIVD2

Perte d'un acte de propriété

Mr Fredj Ben Salah Ben Haj Hassen Landolsi, titulaire de la CIN n°02929870, déclare la perte de l'acte de propriété n°03/21418 délivré le 16/5/2008 objet du titre foncier n°122347 Sousse sise à M'Saken gouvernorat de Sousse. Une attestation de perte a été délivrée par la police de M'Saken Est sous n°551 du 12/7/2019.

2019S00833DIVD2

Avis

Hafedh Turki déclare que les héritiers de Abdelkader Turki ont perdu un acte notarié du 16 août 1961 à l'attestation des deux notaires Mohamed Fourati et Ahmed Khlif et l'acte notarié du 9/9/1964 à l'attestation des deux notaires Mohamed Fourati et Abderahmen Elleuch et l'acte notarié du 15/11/1951 à l'attestation des deux notaires Taher Fourati et Abderahmen Elleuch et il désire se faire délivrer une autre copie originale tous contestataires devra s'adresser au notaire Fourati Hichem Avenue Hédi Cheker Sakit Ezzit Sfax - Sfax, et ce dans un délai de 70 jours à partir de la date de parution de cet avis.

2019X00961DIVD2

Décision judiciaire

Nomination d'un séquestre sur

L'héritage de Abed Errahmen Chafai

En vertu d'une décision judiciaire rendue par le président du Tribunal de première instance de Kasserine le 18/6/2019, il a été décidé la nomination de Mr Sehli Faker, en qualité de séquestre sur l'héritage de Abed Errahmen Chafai pour le gérer jusqu'à la résolution du conflit entre les parties amiablement ou judiciairement.

2019K00063DIVD2

Rectificatifs

Rectificatif

Annonce n°2016G00220SRLB1 paru au JORT N°14 le 02/02/2016.

Lu : Escape Room

Au lieu : Espace Room.

2019R01857RECZ9

Abonnement au Journal Officiel

de la République Tunisienne

Annonces légales, réglementaires et judiciaires

Pour l'acquisition de votre abonnement au Journal Officiel :

Contacter le siège de l'Imprimerie Officielle, avenue Farhat Hached, 2098 Radès -

Tél. : 71.434.211 ou l'un des bureaux de vente ci-après :

*** 1000 - Tunis** : 1 rue Hannon - Tél. : 71.329.637

*** 1002 - Lafayette :** 18 rue Irak - Tél. : 71.842.661 - Fax : 71.844002

*** 4000 - Sousse** : Cité C.N.R.P.S rue Rabat –

Tél. : (73) 225.495

*** 3051 - Sfax** : Centre El Alia, route El Aïn, Km 2.2

Sfax - Tél. : (74) 460.422

Site web : www.iort.gov.tn

Le paiement se fera en espèces ou par chèques ou par virement postal ou bancaire au nom de l'Imprimerie Officielle de la République Tunisienne à l'un des comptes ci-après :

S.T.B. : (Mégrine) 10106045231056678893

C.C.P. N° 17001000000006101585

Prix du numéro du J.O.R.T de l'année en cours

Edition originale : 2,400 dinars + 1% F.O.D.E.C. ***Traduction française : 3,300 dinars + 1% F.O.D.E.C.***

Frais d'envoie en sus